Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

REDON Agglomération Bretagne Sud

2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

EDITORIAL

Le débat d'orientation budgétaire reconnait le rôle éminent de l'agglomération, **chef de file du Projet de Territoire, au sein du bloc communal**, au-delà de la gestion d'équipements et de services. Il est l'occasion d'informer les citoyens et les acteurs économiques et sociaux des choix de politiques publiques du territoire.

Ces choix essentiels participent de **l'attractivité et du rayonnement du pays de Redon**.
Le confort de ses habitants et les services offerts sont le résultat de l'action combinée des communes et de l'EPCI et de la réussite de ses habitants et des entreprises, dans un environnement où chacun dispose des moyens pour s'épanouir et exprimer ses talents.

A ce titre **la défense de l'hôpital du Pays de Redon** (qui est au service de plus de 130 000 habitants) est essentielle pour tous. REDON Agglomération soutiendra un projet immobilier qui permettra de répondre aux besoins des habitants. Le soutien financier, avec 500 000 € de participation pour accompagner le projet (stationnement, accès…) devra être inscrit au plan pluriannuel d'investissement.

REDON agglomération s'engage par ailleurs en faveur de la santé des habitants par son action immobilière permettant notamment au Pôle Saint Hélier de développer son offre de soins en cœur de ville. Cet engagement passe aussi par les actions de coordination en santé menées par les services sous l'impulsion de la Vice-Présidente en charge de la santé et l'autonomie.

Le soutien au Campus Esprit industrie avec un total de 1 500 000 € est un autre axe de développement important qui va s'engager en 2024.

REDON Agglomération est engagée dans une **dynamique de territoire apprenant** et qui favorise la vie de nos 1 000 étudiants en lancant un appel à manifestation pour la construction d'une résidence étudiante de 100 à 120 hébergements.

La mise en oeuvre du **plan de mobilité** pour tous va renforcer notre attractivité. Le versement mobilité, à compter de juillet, viendra nous apporter des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins des travailleurs et des habitants.

La production et la rénovation de logements va aussi se poursuivre avec la mise en œuvre de notre second PLH, quasiment doublé dans ses moyens financiers, soit 6 millions d'euros.

Les investissements en matière environnementale (eau potable, assainissement, collecte des ordures ménagères) sont aussi essentiels avec près de 16 millions d'euros d'investissement réalisés depuis 2020.

REDON Agglomération peut se féliciter d'avoir traversé la crise énergétique de 2023 en améliorant la trajectoire de ses finances publiques. Je salue ici l'engagement de l'ensemble des Vices-Présidents, conseillers délégués et des services.

Le financement de la fibre optique à hauteur de 9 millions d'euros sur 10 ans va permettre à tous les habitants et entreprises d'être connectés de façon optimale.

Continuons à aménager notre territoire, nos 31 communes. Chacun doit y trouver sa place, s'approprier et faire vivre le projet de territoire communautaire.

Notre action s'inscrit en responsabilité pour construire des jours heureux, étoffer une agglomération solide, disposer de capacités pour poursuivre notre tradition d'innovation et de solidarités.

Nous poursuivons nos efforts pour maintenir une trajectoire financière saine, dynamique tout en recherchant la meilleure façon d'accompagner les communes.
Ainsi, dès cette année, le pacte fiscal et financier fera l'objet d'une révision afin de mieux prendre en compte l'idée de solidarité autour de nos pôles d'équilibre, tout en maintenant un accompagement de toutes les communes.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Les enjeux sont divers en fonction de la situation de chacun dans le territoire. Les documents de planification qui vont s'écrire dans les trois années qui viennent, le SCoT (Schéma de cohérence terrritoriale) et le PLUi (Plan local de d'urbanisme intercommunal), PCAET (Plan climat-énergie territorial) sont des documents majeurs et structurants. Ils écrivent l'avenir de notre territoire et son ambition pour les décennies à venir.

REDON Agglomération continue de se tenir après de ses communes :
140 millions d'euros irriguent chaque commune de services aux habitants, d'investissement dans des projets structurants (habitat, parc d'activités, très Haut débit, …), dont les aides directes aux communes, parmi lesquelles :

- **+ de 1 000 000 € de fonds de concours par an**, s'ajoutant aux 15 millions d'euros distribués entre 2014 et 2022
- **5 457 000 € de reversements annuels** aux communes au titre des attributions de compensation.

L'inflation continue d'impacter nos postes de dépenses, en particulier l'énergie (+197 000 € de dépenses d'électricité pour les piscines). Avec des marges de recettes supplémentaires limitées, ces tensions nous obligent à innover et à redéfinir les politiques prioritaires : **l'habitat, le très haut débit et les nouveaux parcs d'activités de Bains-sur-Oust et de Pipriac, etc.**

REDON Agglomération mise sur sa proximité avec de grandes agglomérations (Rennes, Nantes, Vannes, Saint-Nazaire) pour attirer des activités économiques et des habitants. Nous développons des aménagements de qualité, et **renforcons les pôles d'équilibre du territoire** (Guémené-Penfao, Allaire, Plessé, Pipriac…), tout en soutenant la **revitalisation du centre urbain**, à travers la démarche Confluence 2030, dont REDON Agglomération, initiateur, est un acteur incontournable avec les communes de Redon et Saint-Nicolas-de-Redon.

Les financements de l'Etat augmentent (+1,2% prévus pour la dotation globale de fonctionnement, +6,5% pour la compensation de CVAE), mais cet effort n'est pas suffisant pour faire face à l'inflation.

La bonne gestion de 2023 a permis à l'Agglomération d'éviter le recours à l'emprunt, dans un contexte de taux d'intérêt élevés (de l'ordre de 4%) tout en remboursant 2,3 millions d'euros de capital.

Ces choix budgétaires s'opèrent en responsabilité et en collégialité, au sein du bureau exécutif en lien avec la conférence des maires, après des mois de travail de chaque Vice-président et des services. Cette méthode implique tous les acteurs, en transparence. Elle permet de préserver l'équité, de maintenir un haut niveau d'investissement (17 millions d'euros), et de réduire le délai de désendettement.

Je remercie chaque vice-président(e), conseiller(e) communautaire délégué(e), les directrices/directeurs de service sans oublier tous nos partenaires.

Ensemble, continuons à imaginer et mettre en œuvre le territoire de demain. Un territoire avec des cœurs de ville renforcés et des pôles d'équilibres relayant le développement de la ville-centre. **Un territoire facilitant les mobilités partout et pour tous. Un territoire où le développement numérique profite à tous**. Un territoire où chacun peut trouver la **formation de son choix et un emploi** correspondant à ses aspirations.

Un territoire rayonnant et attirant.

Ensemble, tenons le cap !

Jean-François Mary
Président de REDON Agglomération

Le présent rapport est agrémenté d'illustrations de différents métiers exercés par les agents de REDON Agglomération (exposition temporaire, illustrations d'E.GUILLET).

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Table des matières

CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL 6
I/ Au niveau national 6
A /Le contexte macroéconomique 6
B/Les finances publiques 7
II/ Au niveau local 9
A/Le tissu économique local 9
B/ La tendance démographique 10
C/ Les finances publiques de REDON Agglomération 11
ATTERISSAGE BUDGETAIRE 2023 20
I/ Budget administration générale 20
A/ fonctionnement 20
B/ Investissement 25
II/ Les budgets annexes (hors lotissements) ou annexés dépendant du budget administration générale 25
A/ le budget des piscines 25
B/ la régie des ports 26
C/ Les transports scolaires et urbains 27
III/ Les services publics industriels et commerciaux (SPIC) 29
A/ la régie déchets 29
B/ Eau et assainissement 30
C/ Les régies poterie et photovoltaïque 31
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 34
I /Les objectifs de politique générale 34
A/ Chronologie 34
B/ La programmation pluriannuelle 35
C/ La prévision budgétaire 2024 41
II/ La Prospective 48
A/ Les charges de fonctionnement 49
B/ L'investissement 49
ANNEXES 51
ANNEXES 52

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

INTRODUCTION

Cadre juridique

Habituellement, le budget d'une collectivité locale est défini comme l'acte juridique qui autorise et prévoit les dépenses et les recettes de la collectivité sur une année civile.

Dans les faits, il s'agit avant tout d'une traduction des choix politiques de l'institution.

L'adoption du budget est précédée du débat d'orientation budgétaires, instauré par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, à partir d'un rapport présenté par l'exécutif[1].

Le rapport d'orientation budgétaire présente principalement les grandes orientations du budget, en les intégrant dans une perspective pluriannuelle, et les caractéristiques de la dette.

Depuis la loi NOTRe, le rapport doit également contenir une synthèse sur la situation du personnel et son évolution (dépenses, rémunération, temps de travail, etc.).

Le débat doit intervenir dans les 10 semaines précédant l'adoption du budget primitif[2].

Ce débat est aussi l'occasion de présenter le contexte économique, financier et politique (loi de finances) dans lequel s'inscrivent les orientations budgétaires.

[1] Articles L.2312-1 et R.2312-3 du Code général des collectivités territoriales.
[2] Le référentiel budgétaire et comptable M57, adopté par REDON Agglomération, prévoit un délai de 10 semaines avant le vote du budget - article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, au lieu de 2 mois auparavant.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

I/ Au niveau national

A /Le contexte macroéconomique

Le contexte économique reste marqué en 2023 par l'inflation, qui devrait ralentir progressivement sur 2024-2025.

Afin d'approfondir l'analyse, il est nécessaire d'examiner l'évolution des prix par secteur.

Le prix du blé et par conséquent de l'alimentation, reste globalement élevé, dans le contexte de la guerre en Ukraine. La Russie et l'Ukraine étant parmi les principaux pays exportateurs de blé.

En 2023, les tarifs du gaz et de l'électricité demeurent élevés, mais la hausse des prix s'est avérée moins forte que prévue. Ainsi, les prix du marché européen du gaz ont baissé du fait de la baisse de consommation, de la reconstitution des stocks et de l'augmentation de la demande en gaz naturel liquéfié, mais restent historiquement élevés, en comparaison avec la période 2017-2021.

Evolution du prix du gaz naturel (1 MMBtu) en dollars[3]

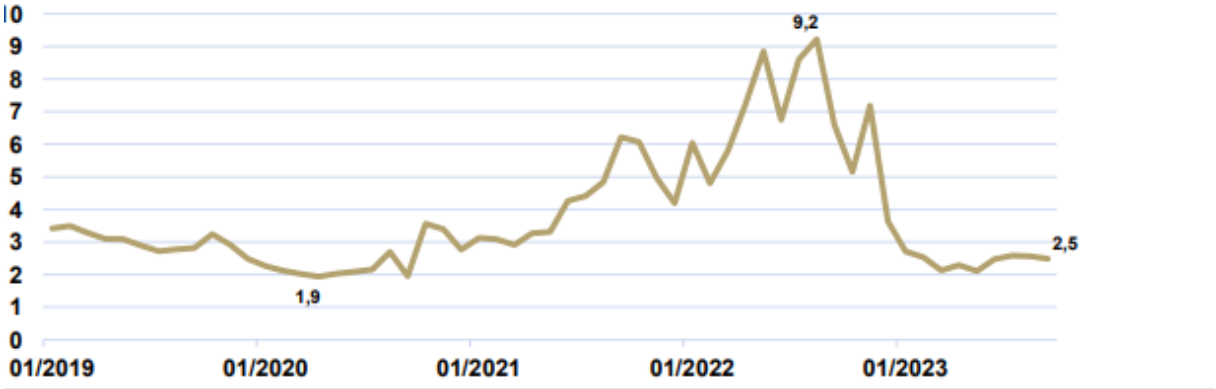

Le prix du pétrole a également diminué, malgré la baisse de production de l'Arabie saoudite et de la Russie[4].

[3]1 MMBtu : 1 million de British thermal unit. Une British thermal unit définit la quantité de chaleur nécessaire pour élever la température d'une livre anglaise d'eau d'un degré fahrenheit à la pression constante d'une atmosphère. Source : FinanceActive, Fiche PLF 2024, reprenant un graphique issu de Macro Trends

[4] Graphique FinanceActive issu de Boursorama

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Toutefois, les Etats européens se sont accordés pour décorréler le prix de l'électricité du prix du gaz, ce qui devrait permettre à terme de limiter l'augmentation des prix de l'électricité[5].

Face à une inflation moins préoccupante à moyen terme, l'Etat souhaite mettre progressivement fin aux mesures de soutien économique mises en place ou mieux les cibler, afin de revenir dans le cadre fixé par le pacte européen de stabilité et de confiance, dans un contexte moins inflationniste.
En effet, par décision du 8 mars 2023, la Commission européenne a décidé de désactiver à la fin de 2023 « la clause dérogatoire générale du pacte de stabilité et de croissance, qui permet un écart temporaire par rapport aux exigences budgétaires normalement applicables en cas de grave récession économique ».[6] La clause dérogatoire était en vigueur depuis le confinement de mars 2020. Les Ministres des finances de l'Union européenne se sont accordés le 20 décembre 2023 pour réformer le Pacte dans le sens d'un assouplissement, sans abandonner les plafonds prévus pour le déficit (3% du PIB) et la dette publique (60% du PIB).

Les collectivités craignent d'être mises davantage à contribution pour diminuer le déficit, même si le « Pacte de confiance » initialement prévu dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 a finalement été abandonné.

B/Les finances publiques [7]

Les orientations générales du projet de loi de finances 2024 reposent sur les indicateurs suivants :

- **Une croissance à 1,4% en 2024** et une croissance potentielle entre 2023-2027 de 1.35% par an en moyenne
- **Une inflation en recul** (+4,9% sur 2023 ; +2,6% sur 2024)
- **Une diminution progressive du déficit du PIB** : 4,4% en 2024 ; moins de 3% en 2027.

Dans son avis rendu le 22 septembre 2023[8] le Haut Conseil des Finances Publiques estime les projections de croissance et de déficit trop optimistes et les mesures correctives sur les finances publiques peu ambitieuses au regard du Pacte de stabilité européen. En revanche, la prévision d'inflation sur 2024 est considérée comme plausible.

Parmi les mesures temporaires mises en place pour permettre aux collectivités de faire face à l'inflation :

- **Le « filet de sécurité »** n'est pas maintenu
- Suite aux discussions parlementaires, **« l'amortisseur électrique » est finalement reconduit sur 2024**, mais ses conditions d'application sont plus strictes.
- En revanche, **le « bouclier tarifaire » est maintenu**. Il permet de limiter la hausse des tarifs règlementés d'électricité pour les collectivités employant moins de 10 équivalents-temps-plein.

Le projet de loi de finances comprend des mesures ayant un impact direct sur la fiscalité locale :

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) sur les réseaux de télécommunication fixe est encadrée** : désormais, lorsque le produit de l'imposition dépassera 400 millions d'euros en année n, le tarif de cette imposition sera revu à la baisse en année n+1.
- **Des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties sont désormais possibles** pour les logements répondant à des critères de performance énergétique et environnementale[9]. Les logements

[5] Décision du Conseil de l'Union européenne, source : Réforme du marché européen de l'électricité : accord du Conseil de l'UE | vie-publique.fr
[6] Communication de la Commission européenne sur les orientations en matière de politique budgétaire pour 2024, en date du 8 mars 2023
[7] Projet de loi de finance pour 2024 : quelles principales mesures contenues dans le texte définitif ? - SVPProjet de loi de finances pour 2024 (Dossier législatif en version dépliée) - Assemblée nationale (assemblee-nationale.fr)

[8] Avis relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2022 (hcfp.fr)
[9] articles 1383-0-B. et suivants du code général des impôts (articles 71 et 143 de la loi de finances).

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

locatifs sociaux de plus de 40 ans bénéficient, sous certaines conditions, d'une exonération d'une durée de 15 ans, en cas de travaux de rénovation lourde ayant pour effet d'améliorer la performance énergétique. Cette exonération présente un caractère obligatoire et est donc compensée par l'Etat. Les communes et EPCI peuvent également instaurer une exonération facultative (non compensée par l'Etat) d'une durée de 3 à 5 ans au bénéfice de logements neufs répondant à des critères de performance énergétique, ou de logements anciens ayant donné lieu à des travaux de rénovation énergétique. Pour rappel, la 1ère tranche de CVAE a été supprimée en 2023. Finalement, la 2ème tranche sera supprimée définitivement en 2027, au lieu de 2024, comme initialement prévu. Ce report aura un impact sur les entreprises, mais pas sur les collectivités. En effet, depuis 2023, l'intégralité du produit de la CVAE est affectée au budget de l'Etat. En contrepartie, les collectivités perçoivent une compensation via une fraction de TVA.

Deux redevances sont créées, pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif. Elles seront versées aux Agences de l'eau par les communes et intercommunalités, à partir de 2025.

Le montant total de certaines dotations est augmenté, pour tenir compte de l'inflation :

- **Le Fonds d'accélération de la transition écologique** dans les territoires, ou Fonds vert, destiné à financer les investissements des collectivités, passe de 2 Mds à 2,5 Mds d'euros. Ce fonds peut permettre de couvrir par exemple des aménagements destinés à lutter contre les inondations.
- **Le montant global de la DGF passe de 26,9 Mds d'euros à 27,2 Mds d'euros** (+320 millions d'euros, soit +1,2%). L'augmentation se concentre principalement sur les dotations de péréquation communale (dotation de solidarité rurale et dotation de solidarité urbaine).
- **Diverses mesures sont prises en faveur du financement** des projets de travaux d'accessibilité de bâtiments.
- En revanche, **certaines communes et EPCI verront l'assiette de la THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants) se rétrécir**, suite à une modification du zonage, ayant pour conséquence une diminution du nombre de communes concernées par cette taxe.

Enfin, le budget et le compte administratif, à compter de l'exercice 2024, pourront comporter une annexe relative à la part de la dette consacrée à financer des investissements concourant à la réalisation d'objectifs environnementaux[10].

Selon la Commission européenne[11], les projets de budget de 4 pays, dont la France, pourraient ne pas être conformes au Pacte de stabilité, du fait de dépenses excessives.

[10] Article 192 de la loi de Finances.

[11] Commission européenne, avis du 21 novembre 2023 sur les projets de budget 2024.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

II/ Au niveau local

A/Le tissu économique local [12]

De manière générale, malgré la crise, le nombre de création d'entreprises sur le territoire de REDON Agglomération reste significatif, en comparaison avec la période 2013-2017.

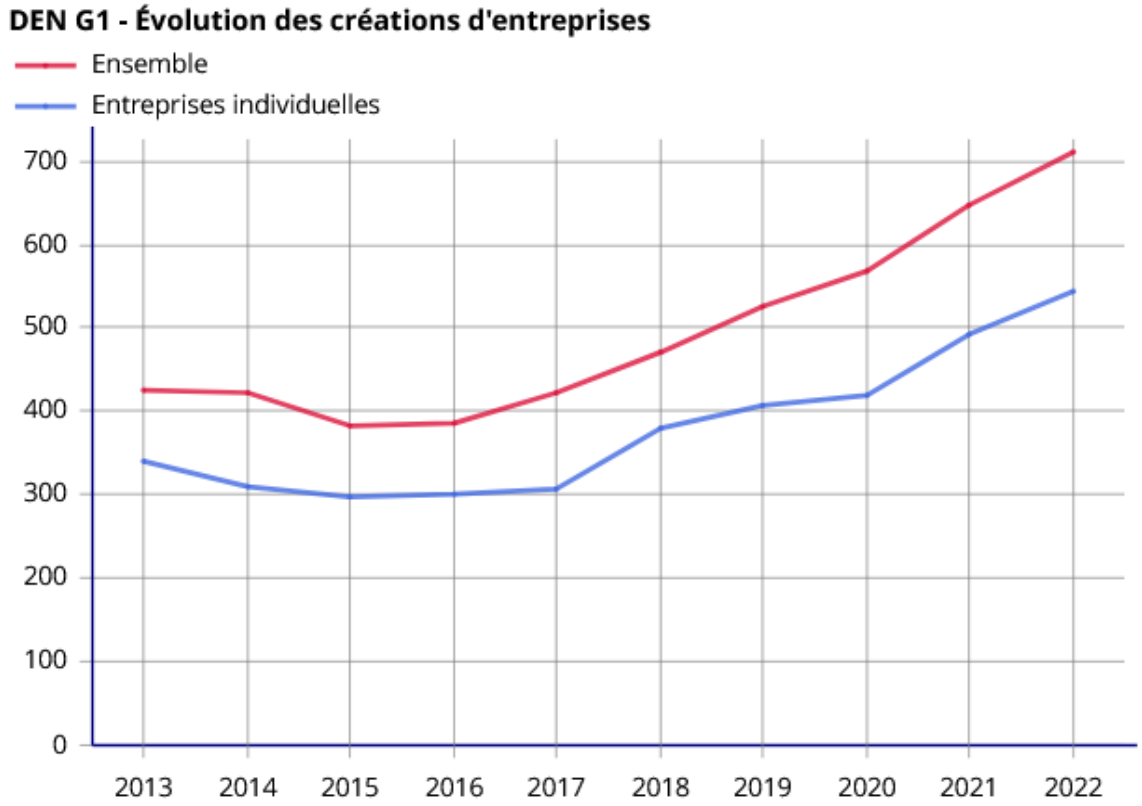

Il convient ici de souligner le caractère industriel du territoire qui compte plusieurs grandes entreprises et PME de l'industrie française (Briquets Jetables 75 groupe BIC, Cargill France, Asteel Flash France, Faurecia, SCM, Aeroprotec, Yves Rocher, Aeroproctect, Omnipac, Katell, Vinpai, Adeos, Hemery, …).

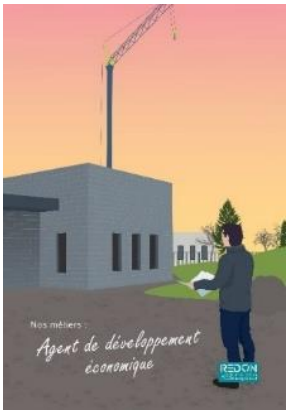

[12] Les données suivantes proviennent du Diagnostic socio-économique Pays de Redon 2022 de l'Agence d'attractivité et de l'INSEE (https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-243500741#tableau-EMP_G3)

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

En contraste avec la situation nationale, **le secteur industriel reste très présent sur le territoire** (16,8% des emplois à l'échelle de REDON Agglomération, contre 11,8% au niveau national). Le secteur agricole occupe par ailleurs une place deux fois plus importante que la moyenne nationale.
Il convient donc de poursuivre le soutien apporté par REDON Agglomération aux entreprises industrielles et agricoles, compte tenu de leur place dans le tissu économique local.

	REDON Agglomération						France
	2009		2014		2020		2020
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%
Ensemble	21 828	100	20 929	100	21 786	100	100
Agriculture	1 648	7,5	1 511	7,2	1 259	5,8	2,5
Industrie	4 537	20,8	3 628	17,3	3 662	16,8	11,8
Construction	1 896	8,7	1 670	8	1 659	7,6	6,4
Commerce, transports, services divers	7 085	32,5	7 423	35,5	7 791	35,8	47,3
Admin.publique, enseignement, santé, action sociale	6 663	30,5	6 698	32	7 415	34	32

NB : les chiffres indiqués pour l'industrie ne tiennent pas compte des agents intérimaires travaillant pour le compte d'industries. En effet, ces employés sont comptabilisés dans le secteur tertiaire.

B/ La tendance démographique

Au dernier recensement (2021) de l'INSEE notre agglomération compte 66 837 habitants sur son territoire (66 627 habitants au recensement 2020, pris en compte dans le tableau ci-dessous[13]). **Elle connaît une croissance démographique de +0.23% par an sur 2014-2021 avec une accélération au vu de la production de logements neufs et des rénovations lourdes.**
La population des 15-29 ans (13,8%) est sous-représenté par rapport à la moyenne nationale (17,8%), sans doute du fait de l'absence de pôle universitaire conséquent.
Un des enjeux consiste donc à développer l'offre d'enseignement supérieur sur le territoire.

Population par tranche d'âge

	REDON Agglomération						France
	2009		2014		2020		2020
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%
Ensemble	64 049	100	65 778	100	66 727	100	100
0 à 14 ans	12 688	19,8	12 966	19,7	12 062	18,1	17,8
15 à 29 ans	9 796	15,3	9 291	14,1	9 227	13,8	17,5
30 à 44 ans	12 674	19,8	12 284	18,7	11 390	17,1	18,6
45 à 59 ans	13 206	20,6	13 567	20,6	13 980	21	19,8
60 à 74 ans	9 614	15	11 017	16,7	13 195	19,8	16,9
75 ans ou plus	6 071	9,5	6 653	10,1	6 873	10,3	9,5

La taille des ménages diminue (2,18 occupants en moyenne en 2020), suivant en cela la même trajectoire qu'au plan national (2,17 occupants en 2020). Le territoire de REDON Agglomération se caractérise par une très forte proportion de logements individuels (89%).

[13] Il s'agit de la population municipale (sans prise en compte des résidences secondaires).

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

La réforme du Zéro artificialisation nette[14] et la planification urbaine semblent donc des enjeux importants pour le territoire de REDON Agglomération.

Enfin, l'étendue du territoire de l'EPCI (990 km²) et la faible densité de population démontrent l'importance des politiques visant à améliorer la mobilité et l'aménagement du territoire.

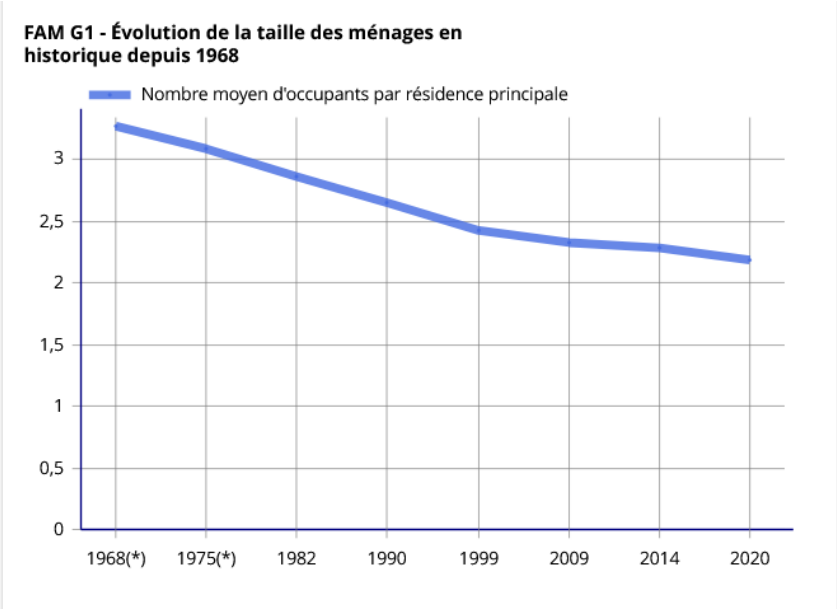

C/ Les finances publiques de REDON Agglomération

C.1 Vision générique des finances de REDON Agglomération

La loi de finances 2024 repousse à 2027 la suppression de la CVAE, en diminuant progressivement le taux maximum de la contribution économique territoriale. Toutefois, comme rappelé plus haut, ce report n'a pas de conséquences financières pour les collectivités, qui ne touchent plus le fruit de cet impôt depuis 2023.
La réforme de la CVAE a des conséquences plus marquées pour notre territoire du fait de son ADN industriel. En effet, au niveau national, sur les 530 000 entreprises bénéficiant de cette suppression, les TPE/PME retireront plus de 1/5ème de gain financier là où le secteur de l'industrie en retirera 1/4[15].
Sur 2022, REDON Agglomération avait touché 3 062 109 euros de CVAE. En **2023**, REDON Agglomération a reçu **3 263 912 euros en compensation**, via une fraction de TVA **(+6.5%).**

La suppression de la CVAE s'inscrit dans une série de réformes qui conduisent à faire perdre progressivement le pouvoir fiscal des collectivités. Si le principe de l'autonomie financière des collectivités locales a été consacré par la Constitution (article 72-2), il n'en est pas de même du principe de l'autonomie fiscale qui, de fait, est aujourd'hui très réduit.[16]

14 Principe posé par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.
15 Source : entreprise.gouv.fr
16 Article 72-2 de la Constitution : « Les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources. » Selon l'article L.O.1114-2 du Code général des collectivités territoriales : les ressources propres sont constituées du « produit des impositions de toutes natures dont la loi les autorise à fixer l'assiette, le taux ou le tarif [les impôts locaux, la redevance incitative, etc.], ou dont elle détermine, par collectivité, le taux ou une part locale d'assiette, des redevances pour services rendus, des produits du domaine, des participations d'urbanisme,

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Dans ce contexte, la recherche de sources alternatives de financements (subventions, gestion locative, emprunts, etc.) devient déterminante.

Afin d'analyser au mieux les finances de REDON Agglomération, il est nécessaire de prendre en compte les ratios financiers de l'Agglomération, et de la comparer avec les ratios moyens des EPCI de même strate (50 000 à 100 000 habitants), avec les limites de l'exercice : les EPCI exercent des compétences à géométrie variable. En effet si la loi prévoit 10 compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération, REDON Agglomération en exerce 19.

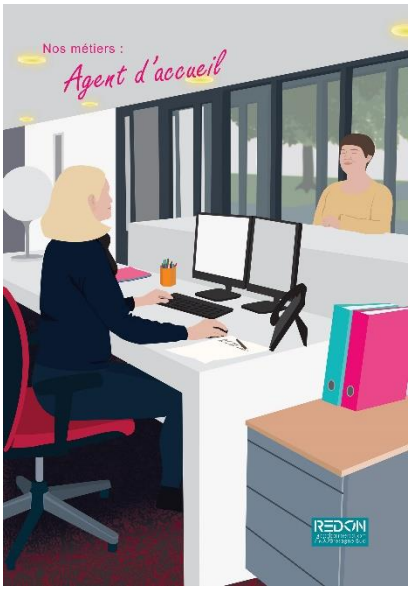

des produits financiers et des dons et legs. [IFER, fraction de TVA…] » La compensation de la perte de CVAE par une fraction de TVA est donc considérée comme une « ressource propre ».

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Budget administration générale :
Constitution de l'épargne et financement de l'investissement attendue en 2023:

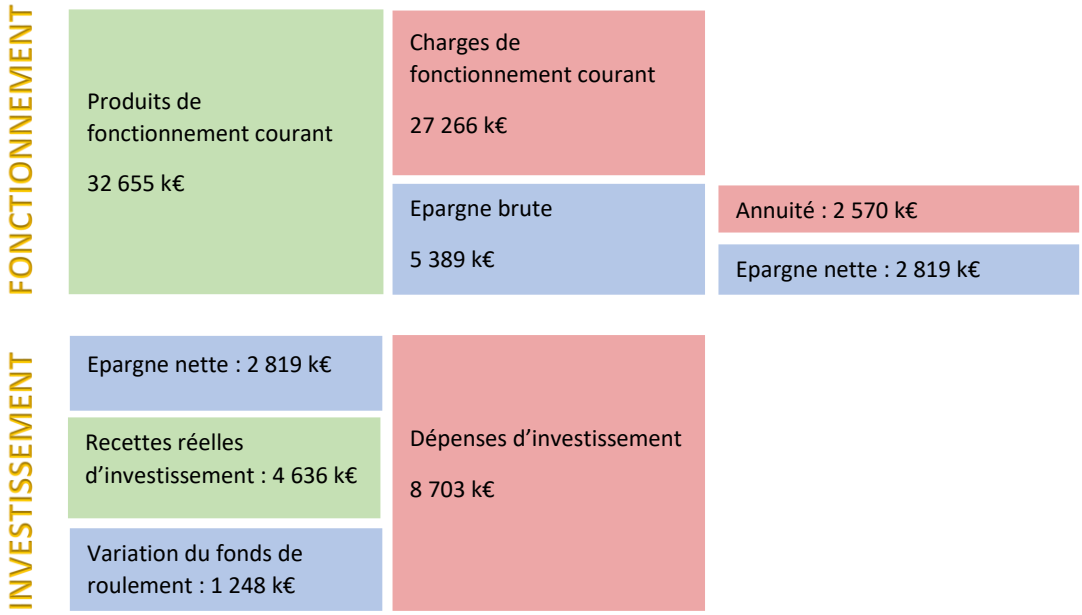

Concernant les dépenses : le poids des dépenses de fonctionnement est nettement plus élevé que celui des dépenses d'investissement, comme dans toutes les collectivités du bloc communal.

Toutefois, les dépenses (réelles) de fonctionnement restent contenues : elles représentent, pour le budget administration générale, 388 € par habitant (contre 494 € pour la moyenne nationale pour des EPCI de même strate17).

Un des objectifs de REDON Agglomération est de **préserver le délai de désendettement à moins de 10 années**. L'idée est d'optimiser le recours à l'emprunt pour financer les investissements, compte tenu de taux d'intérêts élevés et du volume de dette déjà présent sur l'EPCI.

C.2 La fiscalité

La fiscalité est restée stable sur ces dernières années comme le montrent les graphiques successifs suivants :

Taxe habitation :
Le taux de taxe d'habitation est resté stable à 9.17% jusqu'à la disparition de cet impôt pour être compensé par une fraction de TVA.
L'évolution du produit s'est faite uniquement via la dynamique des bases (+ d'habitations sur le territoire)

[17] Entre 50 000 et 99 999 habitants.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Foncier bâti

Le taux de la taxe sur le foncier bâti s'est élevé à 1,50% en 2023, soit très en-deçà du taux moyen national à 6.08%[18].

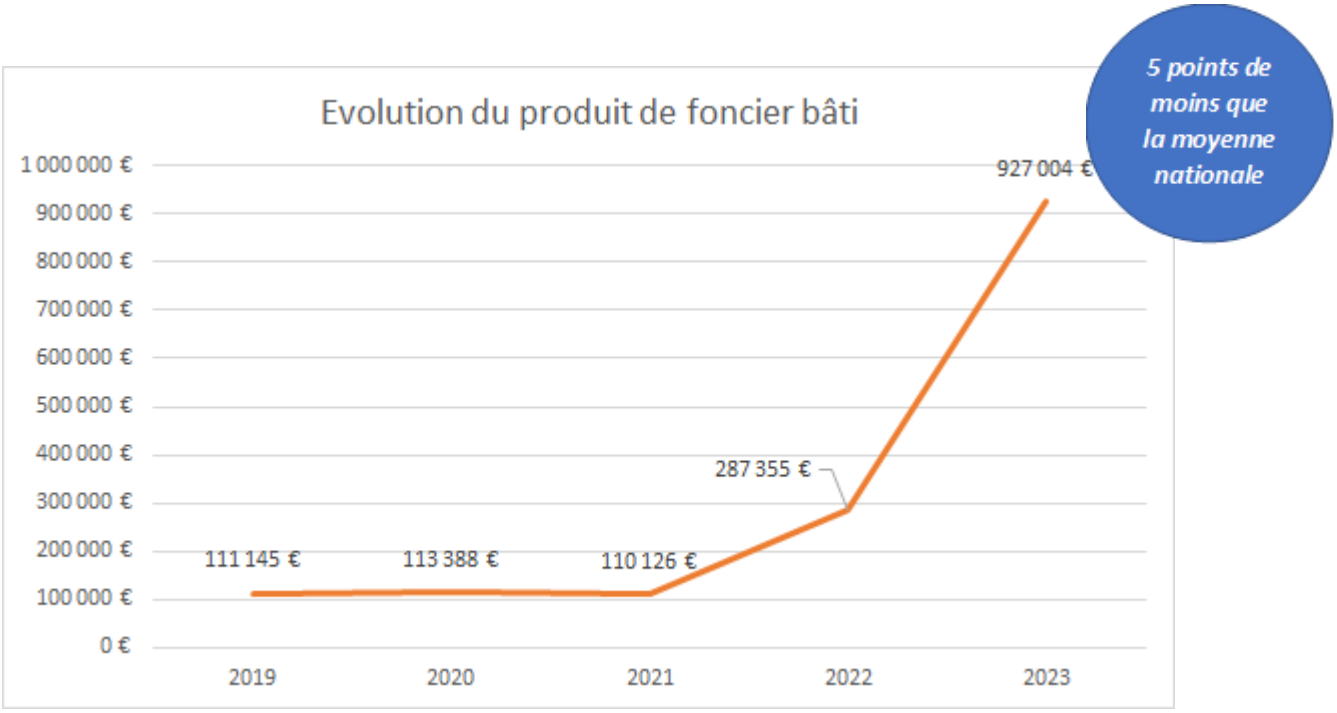

Le produit de foncier bâti a fortement augmenté sous l'effet base et taux. Cette augmentation a contribué à modérer l'effet de ciseau rencontré par les collectivités territoriales.

Foncier non bâti

Le produit de foncier non bâti augmente grâce à la dynamique des bases, le taux est inchangé depuis 2014 à 2.45%.

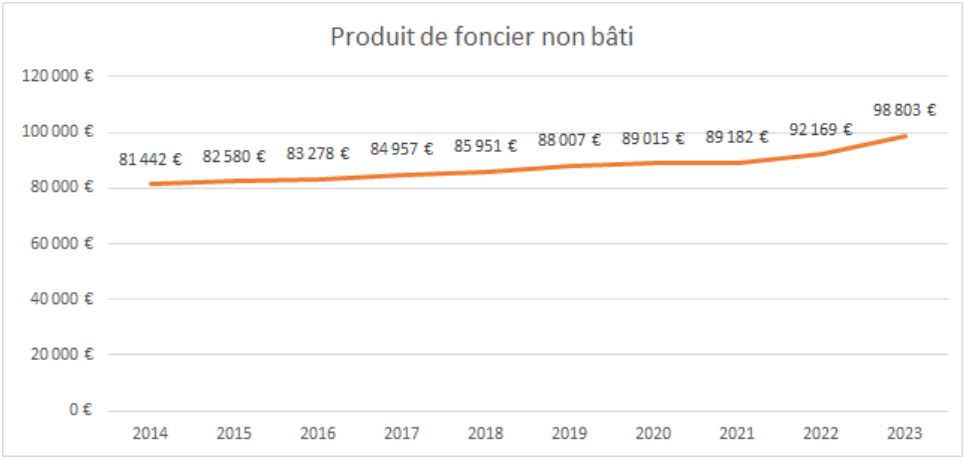

[18] Fiche sur les éléments de référence nationaux de fiscalité directe locale 2022 pour l'année 2023. DGFP

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

Il convient de rappeler que REDON Agglomération ne perçoit plus le produit de la CVAE depuis 2023. En revanche, les entreprises sont toujours redevables de cet impôt, versé directement à l'Etat. Cet impôt devrait disparaître définitivement en 2027.

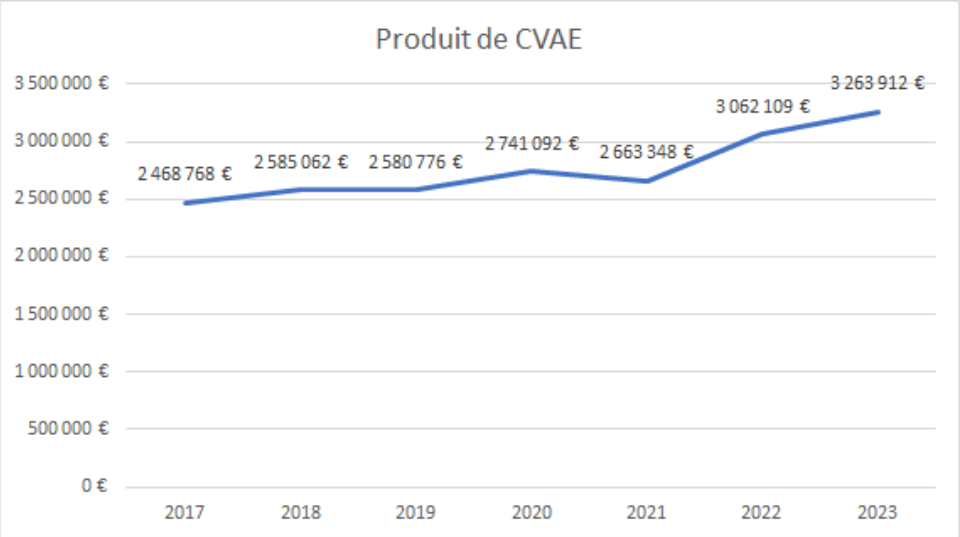

**Pour 2023, il s'agit de la somme du produit de CVAE restant et de la fraction de TVA perçue en compensation.*

A ce jour, REDON Agglomération ne semble pas pénalisée par la suppression de cet impôt, puisque le montant de compensation perçu sur 2023 est supérieur au produit de CVAE perçu en 2022 (+6.5%).

C.3 Les contractualisations

Les contractualisations négociées avec nos partenaires historiques seront en conséquence cruciaux pour la faisabilité de projets d'investissements concernant des priorités communes. REDON Agglomération y apportera une grande attention dans les discussions en cours et à venir. Ces cofinancements participent en effet de l'aménagement et du développement du territoire à l'échelle des départements et des régions en partenariat avec REDON Agglomération.

Partenaires financiers	Précédentes contractualisations	Contractualisations actuelles et à venir
Département 35	4 501 106 € (2017/2021)	5 310 705 € (2023/2028 – signature prévue en 2024)
Département 44	Pas de contrat	800 000 € (2020/2026 - signé)
Région Bretagne	3 226 424 € (2014-2020) 679 042€ (2021 – année transitoire) 703 583€ (2022 – année transitoire)	2 037 126€ (2023/2025 – signature prévue en 2024)
Région Pays de Loire	1 458 000 € (2017-2020)	535 700€ (signature prévue en 2024)
Etat (CRTE)	Non financier	Non financier
LEADER	1 907 461€ (2014-2023)	1 400 832€ (2023-2027)
FEDER (ITI)	3 983 387€ (2014-2020)	(Fonctionnement par appel à projets sur la période 2021-2027)

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Au titre du CRTE (Contrat de relance et de transition écologique), pour l'année 2023, **1 076 745.90€ de DETR (Dotation d'équipements des territoires ruraux)** et **2 129 905.40€ de DSIL** (Dotation de soutien à l'investissement local) ont bénéficié aux projets communaux et intercommunaux de REDON Agglomération.

Il convient également d'ajouter qu'afin d'accompagner les projets de développement des collectivités morbihannaises, le Département du Morbihan finance, grâce à des dispositifs dédiés, de nombreux équipements publics. Avec le Programme de Solidarité Territoriale (PST) notamment, il accompagne tout projet d'équipement public d'intérêt général. Le Département contribue financièrement à la construction d'école, de salle polyvalente ou complexe sportif, aux travaux d'aménagement du centre-bourg, ou encore de voirie.

Par ailleurs, le département de Loire-Atlantique finance directement et assure la maitrise d'ouvrage du Très Haut Débit sur le territoire ligérien de REDON Agglomération.

C.4 L'optimisation du patrimoine de REDON Agglomération

L'approche est une analyse croisée sur les 4 thématiques suivantes : technique, usages, écologie, économie, à travers la réalisation d'un diagnostic du patrimoine bâti, de fiches techniques et financières, l'analyse des taux de rentabilité, l'évaluation des travaux de rénovation en particulier énergétiques (audits à réaliser) et des temps de retour sur investissement (notion de coût global).

En 2023, des audits ont été réalisés sur les piscines de Guémené-Penfao et Redon.

Le but est d'établir un schéma directeur immobilier au premier trimestre 2024, sur les bases des données collectées et permettant une évaluation de l'effet d'entrainement de l'investissement sur le fonctionnement afin d'éclairer les arbitrages politiques avec une stratégie financière planifiée.

Il s'agit plus précisément de :

- **Améliorer l'état de notre patrimoine** et son adaptation aux besoins, réduire nos frais de fonctionnement en particulier énergétiques à travers des rénovations énergétiques et le développement d'énergies renouvelables notamment en autoconsommation.
- **Optimiser les usages de notre patrimoine bâti** (mutualisation d'espaces, réaménagements…).
- **Procéder aux cessions de certains bâtiments** qui n'ont pas un taux de rentabilité suffisant ou nécessitant des travaux

En 2023, **REDON Agglomération a procédé à la cession d'un plateau de bureau inoccupé de l'immeuble situé rue Victor Hugo à Redon, au profit de l'association Pôle Saint-Hélier**, dans le but de favoriser l'autonomie et le retour à domicile de patients. La collectivité a aussi négocié la **cession des maisons de santé** aux communes de Sixt-sur-Aff et de Guémené-Penfao, favorisant la gestion en proximité de la santé.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

C.5 Le recours à l'emprunt.

Utilisé à bon escient, l'emprunt reste une source de financement incontournable pour les investissements. L'analyse de la dette d'une collectivité et de sa capacité d'emprunt s'examine au regard du montant de la dette (capital restant dû), du délai de désendettement[19] et du taux d'endettement. Le contexte du marché bancaire entre également en ligne de compte pour connaître la capacité d'emprunt.

Le capital restant dû de REDON Agglomération tous budgets confondus s'élève à 37 639 251€ au 31/12/2023, dont **20 239 170 € pour le budget administration générale**, soit **545,21 €/habitant** (tous budgets confondus)[20].

Pour mémoire, au 31 décembre 2020, le capital restant dû était de 46 069 628 €, soit une baisse de **8 610 177 € (-23 %) sur 2020-2023, tous budgets confondus.**

Tableau des capitaux restant dus au 31/12/2023 par budget :

Budget	Capital restant dû au 31/12/2023
Administration générale	20 239 170 €
Assainissements	9 321 032 €
Eau potable	3 135 689 €
Gestion des déchets	2 862 373 €
Régie des ports	1 589 187 €
Piscines	312 000 €
Total	37 459 451 €

Les principaux emprunts contractés sont les suivants (avec indication du capital restant dû au 31 décembre 2023) :

- Acquisition et travaux du bâtiment IT6 Victor Hugo : 4 701 250 euros
- Travaux du siège de REDON Agglomération (3, rue Charles Sillard) : 1 560 000 euros
- Travaux du théâtre : 1 380 260 euros
- Divers travaux d'assainissement (série d'emprunts provenant pour l'essentiel des Communes suite au transfert de compétences) : 9 231 031 euros.

[19] Ce ratio financier vise à connaître en combien d'année une collectivité rembourserait la totalité du capital restant dû en y consacrant la totalité de son épargne brute.
[20] Finances active

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Indicateur de désendettement consolidé budget administration générale

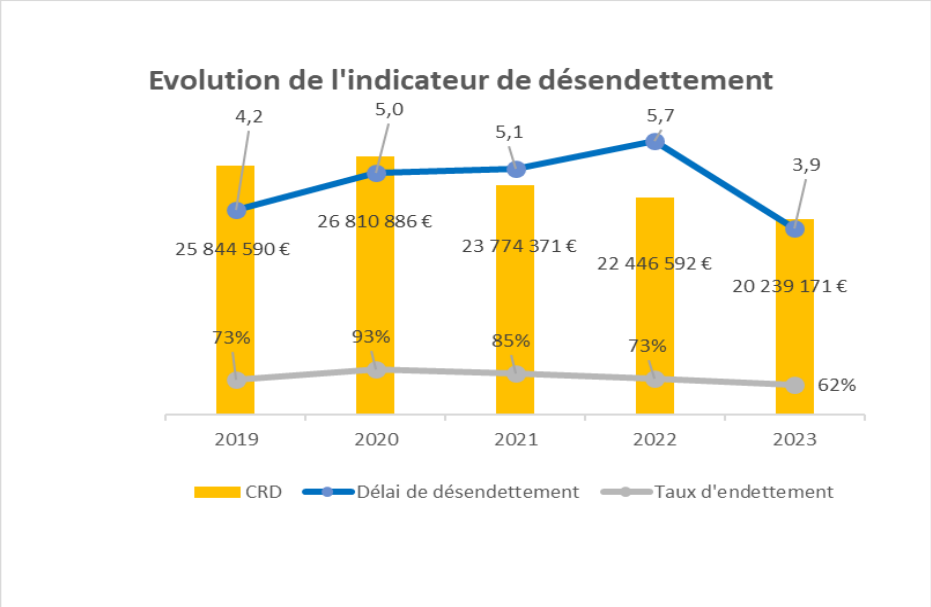

Délai de désendettement - Capital restant dû - Taux de désendettement.

L'état actuel du marché bancaire incite à limiter le recours à l'emprunt. Entre juillet 2022 et septembre 2023, la BCE a augmenté ses taux directeurs, qui s'élèvent désormais à 4,5%, afin de lutter contre l'inflation. Pour la première fois depuis 2022, lors de sa réunion du 26 octobre 2023, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de laisser inchangés les taux directeurs. Il est probable que les taux restent à un niveau élevé, avant de baisser à partir de 2024.
La difficulté d'emprunter à taux fixe s'explique par la remontée du taux d'usure.
Le taux d'usure est le taux maximal auquel un prêt peut être accordé[21]. Il est déterminé et mis à jour chaque trimestre par la Banque de France, à partir des taux effectifs moyen pratiqué sur la période.
Depuis le 1er octobre 2023, le taux d'usure pour un emprunt sur 20 ans est de 6.49%. Ce taux est plus élevé que fin septembre 2021 (il était à 3.45%.[22]), ce qui permet aux collectivités d'accéder plus facilement à des emprunts, à taux fixe notamment.
A ces deux éléments, s'ajoute le renchérissement des offres de marchés publics (+15 à 30% constatés sur les marchés de travaux 2023, soit une tendance similaire à 2022), qui pèsera sur la capacité d'investissement du bloc local dans lequel s'inscrit REDON Agglomération.

Dans un contexte caractérisé par des taux d'intérêts élevés et une inflation toujours présente, l'exécutif souhaite **préserver la situation financière de l'Agglomération**, ce qui conduit à **limiter la hausse des dépenses d'investissement et de fonctionnement**. Il est donc nécessaire de **prioriser les projets d'investissement, à l'aune du projet de territoire 2021-2026.**

[21] Source : Le taux d'usure (banque-france.fr)
[22] Taux d'usure pour un prêt à taux fixe pour une durée de 20 ans ou plus (prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commercial). Source : Banque de France

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

ATTERISSAGE BUDGETAIRE 2023

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

ATTERISSAGE BUDGETAIRE 2023

Les efforts de gestion et la prudence mis en œuvre dans l'exécution budgétaire 2023 ont porté leurs fruits, car si le résultat est en recul par rapport aux années précédentes, la proportion globale des atterrissages reste correcte. Sont présentés ci-après les atterrissages projetés des différents budgets (hors lotissements) en section de fonctionnement puis d'investissement.

I/ Budget administration générale

A/ fonctionnement

Tableau des résultats projetés pour 2023
Présentation sans retraitement des données : les CA 2020, 2021, 2022 portent uniquement sur le budget Administration générale, et n'intègrent donc pas les budgets Théâtre et Développement économique.

En milliers d'euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023*	Évolution 2022/2023	
					En valeur	En %
011- Charges générales	2 720	2 689	2 856	3 715	859	30,08%
012 - Charges de Personnel	8 041	7 899	8 424	9 562	1 138	13,51%
65- Autres charges courantes	5 319	5 669	7 182	7 151	-31	-0,43%
66- Charges Financières	270	248	253	587	334	132,02%
67- Charges Exceptionnelles	97	139	157	559	402	256,05%
Divers (reversement fiscaux - 014)	5 565	5 509	5 564	5 847	283	5,09%
Total dépenses réelles	**22 012**	**22 153**	**24 436**	**27 421**	**2 985**	**12,22%**
70- Produits services, domaine	2 780	2 123	2 304	3 455	1 151	49,96%
73- Impôts et taxes	15 999	16 169	17 676	18 412	736	4,16%
74- Dotations, Subv.et Participations	7 739	7 561	7 801	8 693	892	11,43%
75- Produits divers de gestion courante	150	137	150	1 062	912	608,00%
76- Produits Financiers	97	85	73	66	-7	-9,59%
77- Produits exceptionnels (dont c/775)	182	210	554	846	292	52,71%
Divers (reversement frais de personnel - 013)	58	28	84	115	31	36,90%
78- Reprise sur amort et provisions	0	0	84	6	-78	-92,86%
Total recettes réelles	**27 005**	**26 313**	**28 726**	**32 655**	**3 929**	**13,68%**
RESULTAT DES OPERATIONS REELLES	**4 993**	**4 160**	**4 290**	**5 234**	**944**	**22,0%**
RESULTAT DES OPERATIONS D'ORDRE	**-1 521**	**-1 639**	**-1 850**	**-3 091**	**-1241**	**67,1%**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**3 472**	**2 521**	**2 440**	**2 143**	**-297**	**-12,2%**
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	**2 500**	**2 500**	**2 716**	**3 874**	**1158**	**42,6%**
RESULTAT DE CLOTURE	**5 972**	**5 021**	**5 156**	**6 017**	**861**	**16,7%**

selon CA prévisionnel

*Sous réserve des dernières écritures.

Sur ce tableau **l'impact de l'absorption des budgets développement économique et théâtre** ressort clairement :

- +30% sur les charges à caractère général
- +13.51% sur les charges de personnel
- +132% sur les charges financières du fait de la bascule des emprunts vers le budget administration générale.

Il est également important d'analyser les atterrissages en giron consolidé pour percevoir la trajectoire de nos budgets dans le contexte économique décrit plus haut.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Présentation avec retraitement des données :

En milliers d'euros	CA 2022	2023*	Évolution 2022/2023	
			En valeur	En %
011- Charges générales	3 590	3 560	-30	-0,84%
012 - Charges de Personnel	9 242	9 562	320	3,46%
65- Autres charges courantes	7 376	7 151	-225	-3,05%
66- Charges Financières	415	587	172	41,45%
67- Charges Exceptionnelles	263	559	296	112,55%
Divers (reversement fiscaux - 014)	5 564	5 847	283	5,09%
Total dépenses réelles	**26 450**	**27 266**	**816**	**3,09%**
70- Produits services, domaine	2 630	3 455	825	31,37%
73- Impôts et taxes	17 676	18 412	736	4,16%
74- Dotations, Subv.et Participations	8 083	8 693	610	7,55%
75- Produits divers de gestion courante	1 054	1 062	8	0,76%
76- Produits Financiers	73	66	-7	-9,59%
77- Produits exceptionnels (dont c/775)	720	846	126	17,50%
Divers (reversement frais de personnel - 013)	88	115	27	30,68%
78- Reprise sur amort et provisions	968	6	-962	-99,38%
Total recettes réelles	**31 292**	**32 655**	**1 363**	**4,36%**
RESULTAT DES OPERATIONS REELLES	**4 842**	**5 389**	**547**	**11,3%**
RESULTAT DES OPERATIONS D'ORDRE	**-2 841**	**-3 091**	**-250**	**8,8%**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**2 001**	**2 298**	**297**	**14,8%**

*Sous réserve des dernières écritures.

A.1 Côté dépenses

A.1.1 Les charges à caractère général :

L'atterrissage budgétaire 2023 dévoile une **baisse des dépenses sur le chapitre des charges à caractère général** (011). Cette baisse démontre un **effort conséquent en termes de gestion** qui s'est fait dans un contexte inflationniste et de crise de l'énergie. En effet les **dépenses de gaz et d'électricité** (nature comptable 60612) ont augmenté de 212 000 euros, soit **+59%.**

Toutefois, les dépenses d'énergie progressent moins vite qu'attendues et sont inférieures aux prévisions faites lors du budget primitif. Il convient de souligner ici **l'effort de rationalisation des consommations énergétiques** réalisé par les services. La hausse des dépenses d'énergie s'est donc poursuivie sur 2023.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Indice de prix des dépenses communales (y compris charges financières) **par strate démographique**

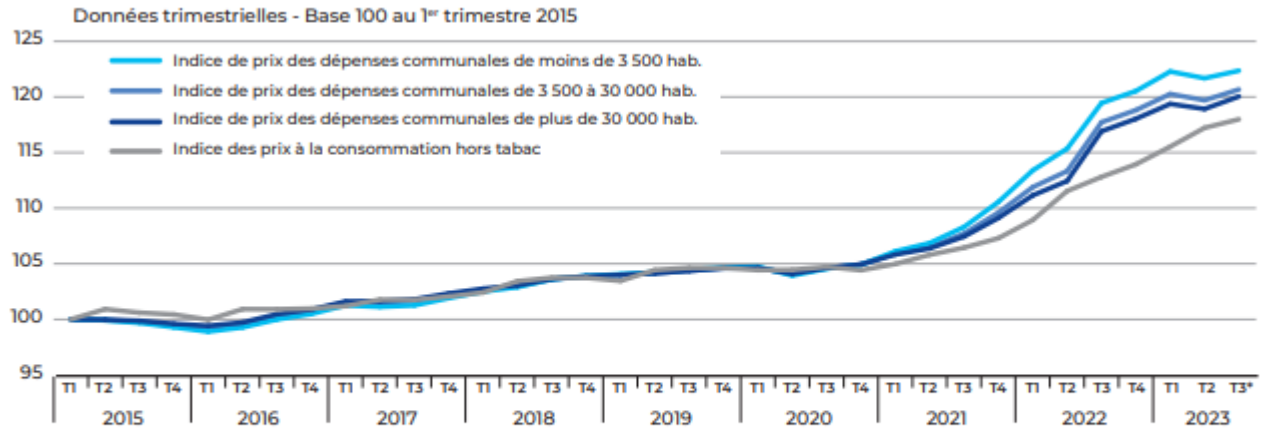

* Estimation sur la base de 54 % des indices mensuels disponibles pour le mois de septembre, les autres indices ont été figés à leur niveau d'août 2023. Les indices trimestriels ont été figés à leur niveau du deuxième trimestre 2023.
Source : indice de prix Insee, calculs La Banque Postale

[2] *Pour rappel, l'indice de prix des dépenses communales n'intègre pas d'effet lié aux mesures gouvernementales de soutien aux communes face à l'inflation (bouclier tarifaire, amortisseur électricité, etc.).*

A.1.2 Les charges de personnel :

Les charges de personnel ont continué à progresser, suite à la **revalorisation nationale du point d'indice** au 1er juillet 2023 (+1,5%), après une revalorisation de 3,5% au 1er juillet 2022 qui s'est appliqué en année pleine en 2023, à cela s'ajoute des créations de postes (8,93 ETP créés en 2023).

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Présentation synthétique des effectifs de REDON Agglomération. Pour mémoire, ci-après, la composition détaillée de la masse salariale (extrait du rapport social unique) :

Données de cadrage - les effectifs au 31 décembre 2022

314 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

> **226** fonctionnaires
> **49** contractuels permanents
> **39** contractuels non permanents

En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen	
Fonctionnaires	46,62 ans
Contractuels permanents	38,42 ans
Ensemble	**45,15 ans**
Contractuels non permanents	38 ans

Pyramide des âges des agents titulaires et contractuels, permanents et non permanents

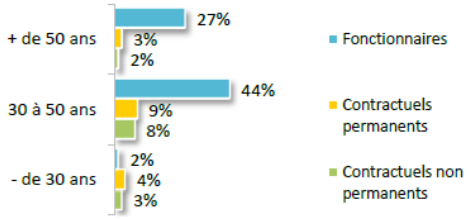

335,7 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022

> **221,8** fonctionnaires
> **43,0** contractuels permanents
> **71,0** contractuels non permanents

Répartition par genre et par statut

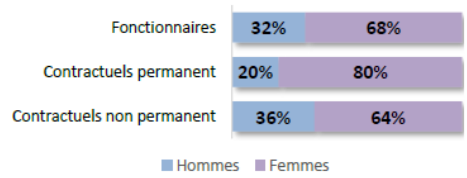

Répartition des emplois permanents par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Tous
Administrative	30%	33%	31%
Technique	30%	29%	29%
Culturelle	15%	10%	14%
Sportive	5%	8%	5%
Médico-sociale	19%	20%	20%
Police			
Incendie			
Animation	1%		1%
Total	**100%**	**100%**	**100%**

Répartition des agents permanents par catégorie

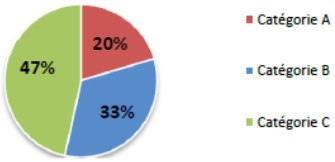

Les principaux cadres d'emplois des agents permanents

Adjoints techniques	**19%**
Adjoints administratifs	17%
Attachés	9%
Assistants d'enseignement artistique	9%
Agents sociaux	7%

Synthèse sur la santé, la sécurité et les conditions de travail réalisée par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2023 par la collectivité

A.1.3 Les autres charges de gestion courante :

En revanche, on constate une stabilisation des dépenses sur le chapitre 65 (-3,73%), qui se concentre principalement sur la **baisse des subventions d'équilibre des budgets annexes tels que la piscine (-12,6%),** du fait de la fermeture temporaire des piscines, l'arrêt de la subvention d'équilibre vers le théâtre et le développement économique.

Il y a également des mouvements en hausse dans ce chapitre :

- La subvention d'équilibre vers le budget transport
- **Les cotisations GEMAPI sont globalement en hausse** sur le long terme (voir graphique ci-dessous).
- **Les licences informatiques (hors Cloud) :** 124 952€ en 2023 (+75%).
- **Constatation des créances irrécouvrables ou éteintes : 196 509 euros** en 2023 (6 136 en 2022). En effet, le SGC a communiqué en 2023 une liste qu'il estimait irrécouvrables ou éteintes sur les dernières années (effet de rattrapage). En principe, cette ligne devrait baisser en 2024.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

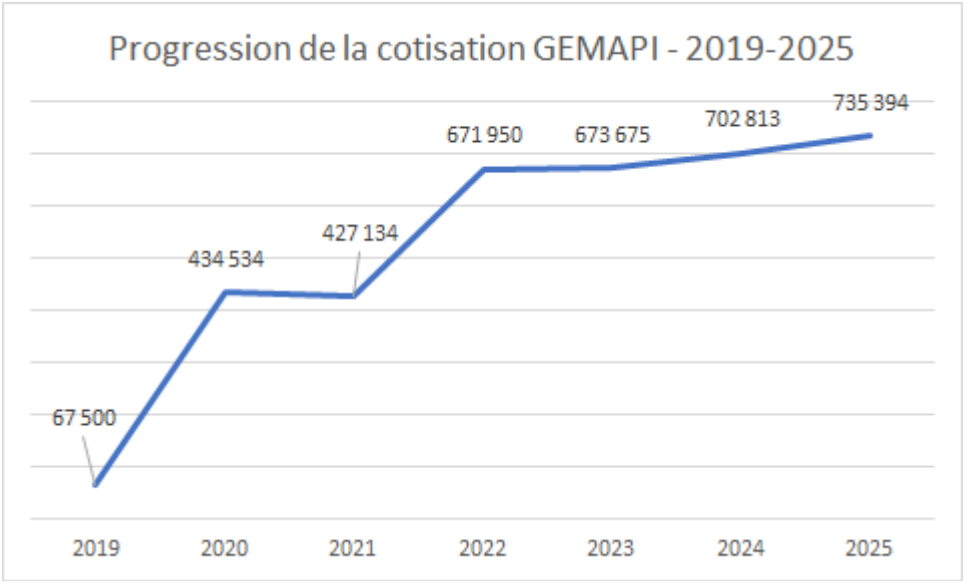

Le graphique ci-dessus présente l'évolution estimée de la contribution annuelle versée aux établissements et syndicats intervenant dans le domaine de l'eau (plans d'eau, rivières et milieux aquatiques). Le montant de la contribution annuelle 2023 devrait être revu à la baisse suite à un décalage de quelques mois d'un emprunt souscrit par l'EPTB Eaux & Vilaine, comptabilisé dans le montant de la contribution 2023 (- 47 000 euros par rapport au montant indiqué sur le graphique), conduisant à un remboursement à REDON Agglomération.

A.2 Côté recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement sont globalement en hausse de 4%. Les augmentations se concentrent principalement sur les loyers perçus et les charges correspondantes (chapitres 75 et 70), qui augmentent mécaniquement du fait de l''intégration du budget développement économique.
La prévision budgétaire était correctement calibrée puisque sur les principaux chapitres (hors recettes exceptionnelles - chapitre 75) l'écart à la prévision est de + 3%.

Sur le chapitre 75, un travail de fond a été mené en transversalité pour régulariser des ventes réalisées sur les exercices antérieurs, notamment une vente de bâtiment industriel vers la société LIVAD pour 585 k€, soit un écart à la prévision de 646 k€.

A.3 Atterrissage de la section de Fonctionnement

Globalement, **les dépenses augmentent moins fortement que l'inflation ce qui montre un effort de gestion de la part des services** (3.09%). Les recettes progressent fortement cette année du fait de rattrapage de recettes non encaissées sur les années antérieures (+4.36%). Cela conduit à une progression du résultat de clôture sur les opérations réelles de 14.8%.
En 2023 REDON Agglomération recompose de l'épargne ce qui lui permet d'augmenter ses capacités d'investissements pour la suite.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

B/ Investissement

L'ensemble des dépenses réelles de la section d'investissement se porte à la fin de l'exercice à 6 774k€.

Tableau des dépenses d'investissement mandatées sur les principales opérations en 2023 :

Dépenses d'équipements	*Montants*
Très haut débit	964 478 €
Plan local habitat	617 388 €
Fonds de concours	1 019 926 €
Voiries	281 653 €
Equipements des crèches	46 765 €
Equipements divers	54 208 €
Numérique divers	138 262 €
Obsolescence postes informatiques	60 547 €
Zones d'activité économique hors lotissements	84 182 €
Réhabilitation énergétique	50 994 €
Sécurité numérique	369 807 €
Remboursement emprunts	2 312 582 €
Total	6 000 792 €

II/ Les budgets annexes (hors lotissements) ou annexés dépendant du budget administration générale

A/ le budget des piscines

En milliers d'euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023*	Évolution 2022/2023	
					En valeur	En %
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011- Charges générales	522	580	760	851	91	11,97%
012 - Charges de Personnel	1 019	986	1 091	1 033	-58	-5,32%
65- Autres charges courantes	1	0	8	4	-4	-50,00%
66- Charges Financières	8	7	5	5	0	0,00%
67- Charges Exceptionnelles	67	4	119	5	-114	-95,80%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	**1 617**	**1 577**	**1 983**	**1 898**	**-85**	**-4,29%**
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	**446**	**430**	**426**	**432**	**6**	**1,41%**
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES	**2 063**	**2 007**	**2 409**	**2 330**	**-79**	**-3,28%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70- Produits services, domaine	284	226	628	442	-186	-29,62%
74- Dotations, Subv.et Particiaptions	6	0	0	0	0	NC
75- Produits divers de gestion courant	0	0	0	0	0	NC
77- Produits exceptionnels	1	15	0	0	0	NC
Divers (reversement frais de personnel - 013)	14	0	30	6	-24	-80,00%
TOTAL RECETTES RÉELLES	**305**	**241**	**658**	**448**	**-210**	**-31,91%**
TOTAL RECETTES D'ORDRE	**18**	**17**	**17**	**17**	**0**	**0,00%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES (hors subv d'équilibre)	**323**	**258**	**675**	**465**	**-210**	**-31,11%**
SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET GENERAL	**1 740**	**1 749**	**1 734**	**1 865**	**131**	**7,55%**

** selon CA prévisionnel*

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Ce budget est directement concerné par la hausse des prix de l'énergie puisque jusqu'en 2021 (avant la crise énergétique), **les dépenses d'énergie-électricité** (60612) représentaient 25% des dépenses de fonctionnement.

Compte tenu de l'inflation, **ce poste a augmenté de 67%** entre 2022 et 2023. L'objectif de favoriser une sobriété énergétique et la volonté de limiter les effets de l'inflation se sont traduits par une baisse des températures de l'air et de l'eau et par la fermeture de la piscine de Guémené-Penfao du 2 septembre au 10 novembre 2023 et de celle de Redon du 11 novembre 2023 au 2 janvier 2024. En revanche, logiquement, les recettes, liées en partie aux entrées, ont-elles aussi diminué (-31% sur 2023).

Sur 2023, le budget bénéficie d'une subvention d'équilibre versée par le budget administration générale, pour un montant estimé à 1 865k€, en progression de 7.5% par rapport à 2022. Toutefois, cette augmentation est limitée par rapport à celle qui était attendue lors du vote du budget, où la subvention d'équilibre était présentée en hausse de 17,35%. Ceci tend à démontrer que les mesures d'économies prises sur ce budget ont été efficaces.

B/ la régie des ports

A plusieurs reprises, des subventions d'équilibre ont dû être adoptées (délibération n°2022_46, délibération n°2023_47, etc.) pour contribuer au financement d'investissements structurants tels que la réhabilitation de la capitainerie ou la construction de la passerelle.
A l'échelle de REDON Agglomération les recettes, constituées principalement des locations d'emplacement et de subventions et dotations, ne permettent pas de couvrir la totalité des investissements. Il était donc difficile d'équilibrer ce budget sans recourir à l'emprunt, avec un risque de dégradation de la situation financière de la collectivité.

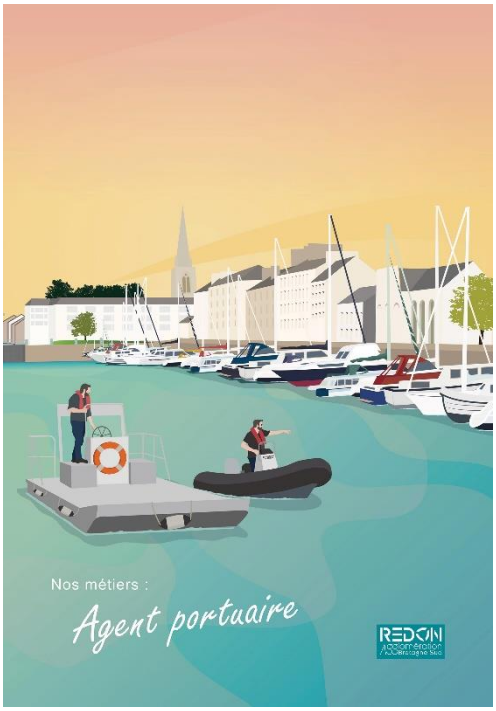

D'autres investissements sont nécessaires pour permettre de poursuivre la modernisation des équipements, ils seront désormais portés par le délégataire, la société publique locale Compagnie des Ports du Morbihan. Dans cette logique, **le budget Régie des ports sera clôturé début 2024**. La passerelle, les emprunts contractés sur le budget des ports et les dernières écritures afférentes aux ports sont transférés au budget administration générale.

Pour rappel, si la gestion du port a été confiée à la Compagnie des Ports du Morbihan, l'agglomération a conservé l'autorité portuaire et, à ce titre, porte la vision de long terme sur les aménagements. REDON Agglomération a également en charge, l'entretien des espaces verts ainsi que la gestion de la passerelle.

Les autres biens, pour l'essentiel, sont mis à disposition de la Compagnie des ports.

En raison de l'inflation, les dépenses d'eau, énergie et électricité (nature 6061) ont continué leur progression sur 2023, à 94 636,51 euros, à comparer aux montants sur 2021 (29 585,29) et 2022 (48 908,41).
Par ailleurs, les charges d'intérêts (chapitre 66 – charges financières) ont augmenté en 2023, suite à la souscription d'un nouvel emprunt en 2022, avec effet en 2023.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Tableau atterrissage 2023 du budget annexé de la régie des ports

En milliers d'euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023*
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011- Charges générales	108	105	107	131	169
012 - Charges de Personnel	71	85	91	93	89
65- Autres charges courantes	0	3	6	2	2
66- Charges Financières	7	7	6	5	36
67- Charges Exceptionnelles	6	0	0	1	0
68- Dotations aux provisions	0	49	0	0	1
002 - Résultat de fonctionnement	0	31	0	0	0
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	**192**	**280**	**210**	**232**	**297**
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	**90**	**86**	**86**	**83**	**67**
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES	**282**	**366**	**296**	**315**	**364**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
70- Produits services, domaine	18	10	36	38	25
75- Produits divers de gestion courant	143	192	183	195	182
77- Produits exceptionnels	0	0	2	0	9
78- Reprises sur provisions	0	49	0	0	0
Divers (reversement frais de personnel - 013)	5	0	5	0	0
002 - Résultat de fonctionnement	19	0	0	0	0
TOTAL RECETTES RÉELLES	**185**	**251**	**226**	**233**	**216**
TOTAL RECETTES D'ORDRE	**43**	**46**	**46**	**43**	**37**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES (hors subv d'équilibre)	**228**	**297**	**272**	**276**	**253**
SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET GENERAL	**24**	**69**	**24**	**39**	**111**

*Sous réserve des dernières écritures.

C/ Les transports scolaires et urbains

Comme sur les années précédentes, **le budget principal a pris en charge le déficit de ce budget à hauteur de 2 265 000 euros. Ce montant est en baisse** puisqu'il s'élevait à 2 492 000 euros en 2022.

Les charges générales (chapitre 011) sont en augmentation de 16,24%, du fait de l'inflation et des actions supplémentaires liées au développement de la politique publique mobilité

L'inflation et la hausse des coûts de l'énergie ont donné lieu à une **augmentation sensible des coûts de marché des transports scolaires** pour cette année 2023 avec un pourcentage d'augmentation de 1,2% pour l'année scolaire 2022/2023. Pour le 1er trimestre de l'année scolaire 2023/2024, le pourcentage de révision est de +3,5%.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

La refonte des circuits liée à la fermeture du passage à niveau de St-Nicolas-de-Redon a engendré également un nombre de kilomètres supplémentaires importants.

Toutefois, **le montant total des dépenses de fonctionnement est en baisse de 3,38%,** du fait notamment :

- D'une diminution des dépenses de personnel (vacances de poste)
- De la fin des régularisations des versements de la Région Bretagne, effectuées sur 2021 et 2022, suite à une imputation erronée de la TVA (chapitre 67).

Le coût par élève transporté est de 1 315 € HT, intégrant l'ensemble des frais suivants :

- Marché de transports : **1 249 € HT par élève**
- Personnel et frais de gestion du service **66 € HT**.

La **participation des familles** est inchangée par rapport à l'année 2022 avec un montant de **150 € par élève**. Ce montant **couvre 11% des dépenses.**

Tableau atterrissage du transport scolaire et urbain :

En milliers d'euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Évolution 2022/2023	
					En valeur	En %
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011- Charges générales	3 306	4 185	4 582	5 326	744	16,24%
012 - Charges de Personnel	178	256	341	272	-69	-20,23%
65- Autres charges courantes	0	0	1	7	6	nc
66- Charges Financières	0	0	0	0	0	nc
67- Charges Exceptionnelles	0	1 458	752	0	-752	-100,00%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	**3 484**	**5 899**	**5 676**	**5 605**	**-71**	**-1,25%**
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	**9**	**16**	**39**	**41**	**2**	**5,13%**
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES	**3 493**	**5 915**	**5 715**	**5 646**	**-200**	**-3,38%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70- Produits services, domaine	427	424	228	444	216	94,74%
74- Dotations, Subv.et Particiaptions	2 951	4 322	2 816	2 900	84	2,98%
75- Produits divers de gestion courant	0	0	2	0	-2	nc
77- Produits exceptionnels	0	0	177	37	-140	nc
Divers (reversement frais de personnel - 013)	0	0	0		0	nc
TOTAL RECETTES RÉELLES	**3 378**	**4 746**	**3 223**	**3 381**	**158**	**4,90%**
TOTAL RECETTES D'ORDRE	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**n.c.**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES (hors subv d'équilibre)	**3 378**	**4 746**	**3 223**	**3 381**	**158**	**4,90%**
SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET GENERAL	**115**	**1 169**	**2 492**	**2 265**	**-227**	**-9,11%**

** selon CA prévisionnel*

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

III/ Les services publics industriels et commerciaux (SPIC)

A/ la régie déchets

2023 a été l'occasion de poursuivre l'amélioration du service rendu à l'usager à travers différentes réalisations :

- **Mise en place du tri** à la source des bio-déchets (1er Mars 2023)
- **Changement de fréquence de la collecte** des ordures ménagères à une fois tous les 15 jours à compter du 1er Mars 2023
- **Partenariat dans un groupement d'autorité concédante** à l'initiative de Nantes Métropole pour la création et l'exploitation d'une unité de valorisation énergétique sur le territoire de Nantes Métropole. Ce partenariat a été acté par une délibération du conseil communautaire en date du 12/12/2022.
- **Etude de réhabilitation des déchèteries** au regard de la mise en place des nouvelles responsabilités élargies des producteurs (REP)
- **Démarrage de la maitrise d'œuvre du futur centre de transfert** à St Nicolas-de-Redon et travail sur le programme des futurs locaux de collecte avec un objectif de livraison en 2024.
- **Lancement du programme TER** (Territoire économe en ressources) et premiers travaux communs : partenariat Ecrouvis, discussions autour du méthaniseur de l'ISSAT, projet de broyeur mutualisé sur les communes du 44, …
- Le projet d'achat de bennes à ordures ménagère à hydrogène a été repoussé pour être en cohérence de phase avec la livraison de la station de distribution multi-énergies sur le territoire.

Tableau atterrissage 2023 du budget régi des déchets

En milliers d'euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023*	Évolution 2022/2023	
					En valeur	En %
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011- Charges générales	3 943	4 786	5 956	6 476	520	8,73%
012 - Charges de Personnel	1 640	1 615	1 775	1 803	28	1,58%
014 - Atténuations de produits	889	860	96	0	-96	-100,00%
65- Autres charges courantes	7	10	10	57	47	470,00%
66- Charges Financières	72	53	57	75	18	31,58%
67- Charges Exceptionnelles	76	165	152	145	-7	-4,61%
68-Dotations aux provisions	28	0	0	172	172	nc
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	**6 655**	**7 489**	**8 046**	**8 728**	**682**	**8,48%**
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	**757**	**0**	**88**	**800**	**712**	**809,09%**
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES	**7 412**	**7 489**	**8 134**	**9 528**	**645**	**8,61%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70- Produits services, domaine	1 248	7 399	7 870	8 223	353	4,49%
70 ou 73 - TEOM ou RI	4 920	0	0		0	nc
74- Dotations, Subv.et Participations	1 111	534	846	896	50	5,91%
75- Produits divers de gestion courant	21	4	11	13	2	18,18%
77- Produits exceptionnels	23	52	82	51	-31	-37,80%
Divers (reversement frais de personnel - 013)	25	29	68	47	-21	-30,88%
TOTAL RECETTES RÉELLES	**7 348**	**8 018**	**8 877**	**9 230**	**353**	**3,98%**
TOTAL RECETTES D'ORDRE	**81**	**0**	**0**	**340**	**81**	**nc**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES	**7 429**	**8 018**	**8 877**	**9 570**	**693**	**7,81%**
RESULTAT	**17**	**529**	**743**	**42**	**-701**	**-94,35%**

** selon CA prévisionnel*

L'année 2023 a été marquée principalement par une **baisse importante des recettes liées à la revente des déchets**, enregistrées sous la nature comptable 7088. Les recettes sur cette nature comptable sont passées de 688 244 euros à 439 923 euros, soit une baisse de 36%.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Les collectivités revendent à des entreprises les matières issues du recyclage : plastique, métaux, etc. En 2023, les cours des matières premières issues du recyclage ont baissé de manière significative. Ainsi, les entreprises ont préféré utiliser des matières vierges, moins onéreuses, plutôt que des matières issues du recyclage. L'importance des actions menées par la politique publique Territoire économe en ressources est à ce titre démontrée.

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont poursuivi leur hausse (+8,7% par rapport à 2022), en particulier du fait de la hausse du prix des carburants et de l'électricité.

Les charges du chapitre 65 ont également augmenté. En effet, comme rappelé pour le budget administration générale, le SGC a communiqué en 2023 une liste des créances qu'il estimait irrécouvrables ou éteintes sur les dernières années (effet de rattrapage), pour un montant total de 29 728 euros. En principe, cette ligne devrait baisser en 2024.

B/ Eau et assainissement

Tableau atterrissage 2023 budgets eau et assainissement

En milliers d'euros	Eau potable	Assainissement	CA 2022 CONSOLIDE*	CA 2023 CONSOLIDE*	Évolution 2022/2023	
					En valeur	En %
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011- Charges générales	358	2258	2406	2616	210	9%
012 - Charges de Personnel	80	498	479	578	99	21%
65- Autres charges courantes	11	4	19	15	-4	-21%
66- Charges Financières	84	224	308	308	0	0%
67- Charges Exceptionnelles	0	2	227	2	-225	-99%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	**533**	**2986**	**3439**	**3519**	**80**	**2%**
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	**1530**	**2932**	**1829**	**4462**	**2633**	**144%**
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES	**2063**	**5918**	**5268**	**7981**	**2713**	**51%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70- Produits services, domaine	1588	4818	4690	6406	1716	37%
74- Dotations, Subv.et Particiaptions	0	0	7	0	-7	-100%
75- Produits divers de gestion courant	0	6	3	6	3	100%
76- Produits financiers	0	4	13	4	-9	-69%
77- Produits exceptionnels	4	60	20	64	44	220%
78- Reprises sur provisions	0	0	0	0	0	nc
Divers (reversement frais de personnel - 013)	0	0	0	0	0	nc
TOTAL RECETTES RÉELLES	**1592**	**4888**	**4733**	**6480**	**1747**	**37%**
TOTAL RECETTES D'ORDRE	**1530**	**780**	**399**	**2310**	**1911**	**479%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES (hors subv d'équilibre)	**3122**	**5668**	**6413**	**8790**	**2377**	**37%**
** selon CA prévisionnel*						
SOLDE	**1059**	**-250**	**1145**	**809**	**-336**	**-29%**
** selon CA prévisionnel*						

Le résultat du budget eau est excédentaire. Il permet de capitaliser sur la section d'investissement afin d'assurer le renouvellement du réseau et plus largement de couvrir les investissements importants à venir (station de production d'eau potable du Paradet, STEP de Callac à Guémené-Penfao…) en limitant le recours à l'emprunt et la hausse du cout du service facturé aux usagers.

Eau potable :

- Les reversements des recettes perçues en 2022 auprès des usagers par le concessionnaire ont été régularisés sur 2023, ce qui explique la hausse importante (mais contextuelle) des recettes.

L'étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'usine de production d'eau potable du Paradet à Redon s'est poursuivie sur 2023.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Assainissement Collectif/Assainissement Non Collectif :

- Multiples travaux d'assainissement collectif réalisés pour différentes communes sur les ouvrages.

C/ Les régies poterie et photovoltaïque

Le chantier d'insertion poterie a accueilli **18 personnes en 2023.**
La régie poterie permet de percevoir des recettes avec les ventes de poteries. Sa mission est de réinsérer des publics éloignés de l'emploi.

Le budget a connu un déficit de 11 000 € en 2023.

Il est prévu de mettre fin à ce budget annexé au 31 décembre 2024, compte tenu des recettes très insuffisantes, qui ne permettent pas de l'équilibrer. Le chantier continuera d'être géré par les services de REDON Agglomération, sur le même modèle que le chantier d'insertion de Saint-Jacut.

Le budget photovoltaïque reste quant à lui excédentaire cette année (+65k€). Compte tenu du renchérissement de l'énergie impactant fortement le budget administration générale, REDON agglomération étudiera le transfert exceptionnel du résultat de ce SPIC vers le budget principal.
La prise de capital dans des sociétés à vocation de développement de l'énergie se poursuit dans les années suivantes.

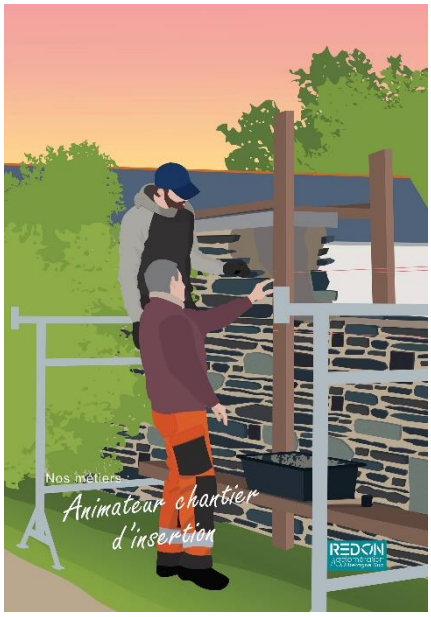

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

ZOOM solidarité financière :
L'agglomération reverse chaque année des attributions de compensation aux communes pour un montant de 5 457 563 €. REDON Agglomération fait le choix de les compléter de flux financiers non obligatoires à savoir le versement de fonds de concours et d'une partie du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et communal).

Les redistributions s'établissent ainsi :

Type de reversement	2020	2021	2022	2023	Total
Attributions de compensation	5 497 195 €	5 457 563 €	5 457 563 €	5 457 563 €	21 869 885 €
FPIC	722 884 €	862 021 €	839 954 €	846 834 €	3 271 693 €
Fonds de concours	788 505 €	1 579 503 €	614 827 €	791 351 €	3 774 187 €
Total	**7 076 046 €**	**8 006 181 €**	**7 019 438 €**	**6 987 576 €**	**29 089 242 €**

Le Pacte fiscal et financier à pris en compte la spécificité des communes pour ajuster la solidarité.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

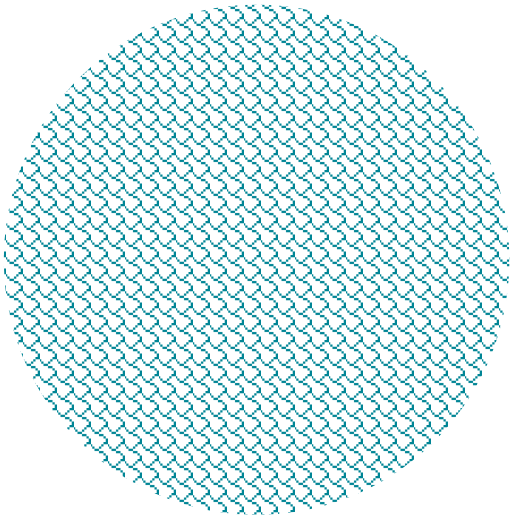

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

I /Les objectifs de politique générale

REDON Agglomération a été créée en 1997, dans le prolongement du SIVOM du Pays de Redon, sous la forme, d'une communauté de communes à fiscalité unique avant de se transformer en communauté d'agglomération en 2018. Si son histoire est ancienne, notamment avec la création du SIVOM du Pays de Redon dès 1969, son développement s'est accéléré depuis ces quinze dernières années.

A/ Chronologie

Dotée d'une géographie singulière au carrefour de 2 régions, 3 départements et au cœur de l'espace métropolitain entre Rennes, Nantes, Saint-Nazaire et Vannes, REDON Agglomération mène des politiques publiques dynamiques en associant un réseau d'acteurs économiques, institutionnels et associatifs très dense.
Grâce à une ambition sans cesse renouvelée, REDON Agglomération s'est développée et a gagné en attractivité.

Pour opérer sa transformation, l'agglomération a su mettre à profit ses atouts que sont :

- **Un foncier économique attractif** permettant l'implantation et le développement d'entreprises ;
- **Des structures ferroviaires connectant aisément Redon** aux deux régions Bretagne et Pays de la Loire, et au réseau national à grande vitesse via Paris, accessible en quasiment 2 heures.
- **Une 2x2 voies finalisée entre Rennes et Redon** permettant d'améliorer les connexions métropolitaines en termes de flux logistiques et de flux du quotidien.

Ce développement a mobilisé des investissements conséquents qu'il convient aujourd'hui de saluer et de stabiliser tout en continuant d'accompagner la dynamique économique du territoire. Ainsi, REDON Agglomération fait le choix de prioriser :

- **Les investissements en faveur d'une mobilité durable** partout et pour tous,
- **Une offre d'habitat renouvelée et attractive** répondant aux parcours résidentiel des habitants et des entreprises.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Les contraintes externes restent fortes, avec l'augmentation des dépenses d'énergie et des charges de personnel, obligeant à contenir le recours à l'emprunt et à poursuivre l'optimisation du taux de subventionnement des investissements.
Ces contraintes sont aussi une opportunité pour investir dans un patrimoine plus économe en énergie et réinterroger les politiques publiques.

B/ La programmation pluriannuelle

Imaginer le territoire de demain

Politique d'aménagement
La **révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT)** débutera en 2024, pour une approbation en fin d'année 2025. Cette révision est très importante pour intégrer les évolutions législatives, notamment celles relatives à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, mais également pour traduire de manière opérationnelle les enjeux du projet de territoire. Parallèlement, les élus mènent une réflexion sur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Développer les cœurs de villes et de bourgs :
REDON Agglomération poursuit une double ambition : préserver son identité de territoire tout en assurant l'accueil d'activités et d'habitants nécessitant des aménagements de qualité. La collectivité mise sur sa proximité avec de grandes agglomérations comme Nantes, Rennes, Vannes ou Saint Nazaire pour optimiser ce développement démographique et économique. Cette stratégie repose sur des **pôles d'équilibre attractifs** et structurants pour l'ensemble du territoire, selon l'armature territoriale définie par le SCOT. Ces pôles permettent notamment d'apporter de la proximité aux habitants et porteurs de projets. Grâce à ce maillage territorial de proximité, l'agglomération peut soutenir les projets sur l'ensemble de son territoire.

Cette démarche de renforcement des pôles d'équilibre et de leurs espaces de proximité s'inscrit en complémentarité avec le renforcement du centre urbain (Redon/Saint-Nicolas-de-Redon). Ainsi, REDON Agglomération accompagne la revitalisation du cœur urbain, avec la **démarche Confluence 2030** initiée dès 2017, en lien avec les communes de Redon et Saint-Nicolas-de-Redon.
Les fruits de cette stratégie permettront de repositionner à sa juste échelle notre territoire dans les processus décisionnels régionaux et métropolitains.

Enfin, les **bourgs ruraux participent au maillage du territoire** et assurent les besoins de proximité tout en s'appuyant sur l'esprit qui les anime et qui font notre identité.
L'ambition des élus est dorénavant de consolider cette armature territoriale pour tenir compte des typologies de communes et ainsi consolider la cohésion territoriale.

Faciliter les mobilités pour tous
Autorité organisatrice des mobilités depuis 2018, l'ambition des élus est de développer un territoire accessible, mobile et connecté au monde. Territoire rural disposant d'un centre urbain renforcé, l'enjeu est de proposer un système de mobilité intégré et transverse permettant de proposer des solutions de mobilité adaptées à chaque besoin. L'objectif est donc de positionner de nouvelles offres de mobilité pour redynamiser les centres-villes et offrir de nouveaux services aux citoyens.
L'enjeu est dorénavant de considérer la mobilité comme une priorité d'aménagement du territoire.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Poursuivre le développement numérique

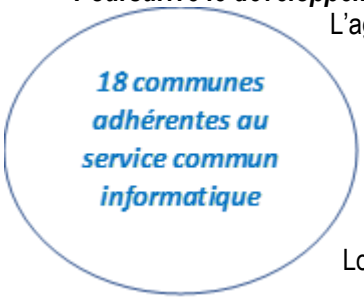

L'agglomération participe au déploiement du très haut débit porté par MEGALIS Bretagne sur notre territoire et cofinancé à hauteur de **308 € par prise par REDON Agglomération**, soit un i**nvestissement intercommunal de 4,7 millions d'euros sur 2024-2027**. Ce projet permet d'assurer une bonne connectivité sur l'ensemble du territoire et offre aux habitants et entreprises une plus grande performance numérique, comparable aux métropoles. Par ailleurs, le développement du très haut débit sur la partie ligérienne du territoire est assuré intégralement par le conseil départemental de Loire-Atlantique.

REDON Agglomération ambitionne également d'accompagner ses communes dans la prise en compte des enjeux de sécurité numérique et de numérique responsable. L'agglomération propose d'ores et déjà un service commun informatique qui s'articule autour de l'ingénierie et de l'achat groupé. Cette offre de service a vocation à se renforcer dans les années à venir.

Ancrer sa caractéristique de territoire apprenant

REDON Agglomération entend soutenir pleinement, dans la limite de ses compétences et en lien avec la ville de Redon, la dynamique de l'enseignement supérieur. A ce titre, l'action de l'agglomération s'appuiera sur son **schéma enseignement supérieur, recherche, innovation** et visera particulièrement à :

- **Soutenir le déploiement de l'offre de formation du Campus ESPRIT** avec le projet « campus 2025 » tout en étant aux côtés de l'ensemble des établissements
- **Faciliter l'implantation d'une offre d'hébergement étudiante** adaptée à Redon
- **Favoriser le développement de l'enseignement à distance** grâce à l'action du campus connecté
- **Soutenir et accompagner le projet d'installation d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers** (IFSI) porté par le centre hospitalier intercommunal Redon-Carentoir
- **Structurer le réseau des partenariats de formation supérieur** (réseaux des universités et des grandes écoles)

Développer des filières économiques

- L'action en faveur d'un développement économique dynamique et inclusif reste une priorité pour REDON Agglomération, aux côtés des entreprises et des nombreux partenaires et acteurs économiques. En 2024, l'accent sera mis sur les orientations suivantes :

- **Accompagnement du développement et de la Transition des entreprises** (en lien avec la nouvelle stratégie d'accueil des entreprises): aménagement et mutation des parcs d'activités économiques et du parc immobilier dédié aux entreprises; mise en œuvre de la démarche labellisée « Territoire d'Industrie » avec un plan d'action ambitieux et mutualisé avec les EPCI voisins (Bretagne Porte-de-Loire Communauté et Vallons de Haute-Bretagne Communauté); accompagnement et animation de la politique locale du commerce aux côtés des communes et des commerçants; déploiement consolidé des actions en faveur d'une économie circulaire avec le programme TER.

- **En matière d'Emploi Insertion Formation:** REDON Agglomération confirmera ses actions en faveur de l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi et en insertion, à travers la Mission locale, la Maison de l'Emploi de Guémené-Penfao, le comité local pour l'emploi (Plessé), les associations d'insertion telles que TEZEA (sur Pipriac) et les 2 chantiers d'insertion portés en régie.
- **Dans le domaine du Tourisme**, les aménagements en faveur de l'itinérance cyclable, pédestre et fluvial seront accélérés par la déclinaison de projets fléchés dans le Contrat de Canal signé avec la Région Bretagne. Le site de l'Ile aux Pies sera réaménagé, en vue d'une meilleure articulation entre préservation et fréquentation du site. L'agglomération renouvelle son soutien à l'office de tourisme et son engagement dans la coordination

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

de la Destination Bretagne Loire Océan en lien avec la Région Bretagne et les 9 EPCI voisins dans le cadre d'un nouveau contrat de développement touristique pour les 3 prochaines années.

- **Sur le champ agricole et alimentaire**, le programme agricole et alimentaire de territoire entre dans la mise en œuvre d'actions structurantes en faveur du renouvellement des générations (installation, transmission, foncier, promotion des métiers). L'Agglomération poursuit ses actions en faveur d'une alimentation locale et de qualité en restauration collective et pour tous avec un souci spécifique de lutte contre la précarité alimentaire.

Répondre aux besoins des habitants

Développer l'offre de logements :

Toutes les communes ont leur rôle à jouer dans le développement de l'offre de logements sur le territoire. L'armature urbaine permet de qualifier et de quantifier la part que peut prendre chaque commune dans ce développement. La volonté des élus se traduit de la manière suivante :

- **Offrir un logement pour tous** en s'adaptant aux évolutions sociétales (vieillissement de la population, familles recomposées, travail à domicile, digitalisation de la vie quotidienne etc.),
- **Repenser les modes d'urbanisation** selon une approche diversifiée des formes d'habitat : maisons individuelles, maisons de ville, petits collectifs, …
- **Initier le travail sur la question du logement social** en devenant un véritable acteur auprès des bailleurs sociaux ou des propriétaires bailleurs,
- **Poursuivre les actions particulières sur le bâti existant** notamment en ce qui concerne leur performance énergétique,
- **Promouvoir un retour vers ce qui fonde la qualité du « vivre ensemble »** dans les bourgs et villages en accompagnant les communes dans leurs politiques de centralité et de conquête des espaces publics en tant que lieux de vie et de création de lien social,
- **Promouvoir l'innovation et l'accompagnement des porteurs de projets**.

Ces actions seront reprises dans le nouveau Programme local de l'habitat (PLH), actuellement en cours de préparation.

Maintenir et moderniser l'offre de service

L'offre culturelle

Le Canal Théâtre de REDON Agglomération

- **Par sa programmation, le théâtre communautaire Le Canal, scène conventionnée d'intérêt national**, mettra en avant la création d'aujourd'hui et développera un projet artistique ambitieux depuis le théâtre Canal mais également en proximité dans les communes avec le déploiement de résidences artistiques auprès des établissements scolaires et une programmation décentralisée
- **Le théâtre soutiendra la création, la production, la diffusion** des œuvres et du répertoire au travers d'une programmation exigeante, inclusive et attractive.
- **Il favorisera l'accès des œuvres au plus grand nombre**, y compris aux personnes les plus éloignées de l'offre culturelle, avec le souci permanent d'une promotion de proximité auprès de ces publics.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Médiathèque :

La médiathèque intercommunale se fixe plusieurs objectifs d'ici la fin de mandat :

1) **Reconquérir le public perdu** durant la période COVID (- 30% de fréquentation en 3 ans)
2) **Poursuivre son adaptation aux enjeux actuels** de la société et répondre au mieux aux besoins des habitants de l'agglomération.
3) **Relancer une dynamique du réseau des médiathèques** sur le territoire, en le structurant.

Pour cela, plusieurs projets doivent être menés :

- **Le réaménagement de la médiathèque intercommunale** pour entrer pleinement dans le concept de service public troisième lieu
- **La rédaction d'un schéma intercommunal de lecture publique** et la mise en place d'une navette documentaire
- **Le renforcement de la transversalité avec les partenaires** du territoire et en premier lieu les autres établissements culturels
- **Le développement de l'offre numérique culturelle** sur l'agglomération.

Cette stratégie multiple permettra au réseau des médiathèques de s'affirmer comme un acteur fort de l'attractivité culturelle du territoire et d'offrir un service public de qualité aux habitants.

Le 7, Conservatoire à rayonnement intercommunal :

Le conservatoire, établissement d'enseignement artistique agréé par le Ministère de la Culture en tant que Conservatoire à rayonnement intercommunal, poursuivra 3 enjeux importants dans les années à venir. Les actions développées participeront à l'identification du « 7 Conservatoire » comme une plateforme culturelle du territoire accessible à tous en s'appuyant sur une équipe solide qui s'intègre dans une logique de montée en compétence et de modernisation des actions culturelles (hors les murs notamment).

Le conservatoire mènera également une politique de développement et d'animation au plus près du territoire en proposant des concerts dans les communes et en étudiant le renforcement de l'offre de cours à l'échelle des pôles d'équilibre.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

L'offre de loisirs

Piscines communautaires :

REDON Agglomération dispose de 3 piscines communautaires : Redon, Guémené-Penfao, et Peillac – cette dernière ne fonctionne que l'été. Elles sont un service public essentiel et à ce titre elles jouent un rôle premier dans l'attractivité d'un territoire. L'agglomération sera attentive à la qualité bâtimentaire afin de proposer des travaux réguliers d'aménagement et de modernisation. En 2021 et 2022, une étude de faisabilité pour la rénovation de la piscine de Redon a été lancée avec différents scénarios. Cette démarche devra s'envisager également sous l'angle de l'efficience énergétique, enjeu clé de la stratégie communautaire.

Aérodrome :

L'aérodrome fera l'objet de plusieurs investissements dans les années à venir permettant au territoire de conserver un équipement attractif et de l'ouvrir au plus grand nombre, notamment au public jeune

Ports :

La compagnie des ports du Morbihan gère les ports de Redon depuis le 1er septembre dernier. Après la phase de prise en main, un programme d'investissement va être mis en œuvre. L'objectif est d'accroitre les capacités des ports de Redon sous un modèle économique vertueux en lien avec tous les partenaires.

Il est ainsi envisagé la création d'un port à sec permettant d'augmenter les capacités d'accueil et de rendre plus dynamique la gestion de l'activité de plaisance.

Les services à la personne et aux familles :

Petite enfance :

Dans le cadre de ses compétences, REDON Agglomération porte un service petite enfance, organisé autour de 6 multi-accueils de proximité, qui accompagne les parents dans leur recherche d'un mode de garde et toutes les problématiques afférentes. Les Relais Petite Enfance sont aussi l'interlocuteur privilégié des assistants maternels dans leur professionnalisation.

Les orientations pour 2024 et à venir sont les suivantes :

- **Définir collectivement avec les communes une stratégie d'accueil des familles** qui propose des services adaptés à leurs besoins dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec les Caisses d'allocations familiales.
- **Développer le nombre de places d'accueil** de la petite enfance sur le territoire : promouvoir et soutenir le développement de l'accueil individuel sur le territoire ; Accompagner le développement de modes de gardes diverses : MAM, garde à domicile, micro-crèches
- **Maintenir l'offre d'accueil collective publique** de la petite enfance sur le territoire et l'adapter aux différents besoins des familles (accueil régulier, ponctuel, occasionnel, d'urgence) qui évoluent avec la transformation de la société, des familles et du travail
- **Accompagner les jeunes parents** à l'arrivée de leur enfant et dans leur éducation en partenariat avec les autres acteurs de la parentalité du territoire
- **Participer**, en lien avec les professionnels de santé, **au bon dépistage et à l'orientation des troubles du développement des jeunes enfants**
- **Etudier la reconfiguration du Multi-accueil de la Barbotine à Redon**.

Personnes âgées et en situation de handicap :

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

REDON Agglomération porte le CLIC (centre local d'information et de coordination) qui accompagne les personnes âgées et en situation de handicap dans leurs démarches lors de la perte d'autonomie. Il anime également une dynamique de prévention de la perte d'autonomie sur le territoire. Les enjeux pour 2024 et les années à venir sont les suivants :

- **Maintenir un accueil de qualité** et un accompagnement face à la perte d'autonomie avec des accueils physiques, téléphoniques, des permanences dans les pôles relais, le tout dans des délais raisonnables. L'adapter face aux enjeux de numérisation des démarches.
- **Poursuivre la promotion de la prévention santé pour les retraités**.
- **Accompagner les communes en micro-territoire** pour mettre en place des actions de lutte contre l'isolement.
- **Améliorer le parcours résidentiel des personnes âgées** en sensibilisant à l'adaptation au vieillissement pour l'habitat privé et en accompagnant la diversification des services et habitat intermédiaires pour les séniors.

Un environnement de qualité

REDON Agglomération porte plusieurs services publics industriels et commerciaux tels que la gestion des déchets, la distribution d'eau potable et l'assainissement, le transport scolaire sur tout le territoire.
D'une manière générale, ces services continueront à offrir aux usagers la meilleure offre répondant aux enjeux actuels, notamment la préservation de l'environnement, au prix le plus juste pour l'usager.

Eau et Assainissements :
Ce service portera d'ici la fin du mandat les priorités suivantes :

- **Construction d'une nouvelle usine d'eau potable à Redon** afin de poursuivre la production d'une eau de qualité et en moderniser l'exploitation.
- **Modernisation du réseau d'assainissement collectif** avec la construction de nouvelles stations de traitement (ex : Callac à Guémené-Penfao) et l'optimisation des équipements existants dans le cadre du schéma d'assainissement collectif.
- **Diminution du nombre d'installations d'assainissement individuel non conformes** et accompagnement technique des propriétaires.

L'ensemble de ce service portera également une attention particulièrement au renouvellement de ses réseaux (eau potable, assainissement) en remplaçant ses conduites les plus anciennes.

Pour mémoire la compétence GEMAPI a été délégué à des syndicats, comme énoncé plus haut (§A.1.3 pages 23-24).

Collecte des déchets :
Le service poursuivra son objectif central de réduction des déchets en déployant les projets prioritaires suivants dès 2024 :

- **Ajustement de la collecte des biodéchets** et déploiement en parallèle de la collecte bimensuelle. Pour rappel, le tri à la source des biodéchets est obligatoire depuis le 1er janvier 2024, mais REDON Agglomération a anticipé cette règlementation, avec notamment la vente de composteurs individuels depuis 2019.
- **Etude relative aux déchèteries** permettant de répondre aux nouvelles normes de tri
- **Développement du partenariat avec Nantes Métropole** pour se doter d'une unité de traitement et de valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles
- **Décarbonation progressive du parc de véhicule** (GNV, hydrogène) dès que les véhicules seront disponibles sur le marché et que la station de distribution MHOOVE sera opérationnelle

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Être attentif à la santé des habitants

REDON agglomération porte le Contrat Local de Santé, stratégie en santé pour le territoire, signée avec les Agences Régionales de Santé. Des projets seront menés sur la période 2022-2027 pour répondre aux enjeux de santé des habitants : il s'agit d'agir sur les milieux de vie (urbanisme, habitat, école…) et les comportements (alimentation, mobilité), de renforcer l'accès aux soins, en agissant sur l'attractivité du territoire, l'accueil des professionnels s'installant et en promouvant les métiers. Il s'agit enfin d'optimiser la prévention en développant les parcours de dépistages, la vaccination, la prévention du suicide. Un axe de travail sur la santé des enfants et des jeunes est également à l'étude.

Enfin, soucieuse de l'accessibilité aux soins, REDON Agglomération a sollicité en 2020-2021 l'expertise de l'ADDRN pour la recherche d'un nouveau site pour l'établissement hospitalier de Redon-Carentoir.

L'accompagnement du projet immobilier du Centre hospitalier de Redon-Carentoir est une priorité et en pleine cohérence avec le CLS tout en restant dans la limite de nos compétences.

C/ La prévision budgétaire 2024

C.1 Le budget administration générale

C.1.1 la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement du budget administration générale, traduit :

- **des choix politiques compatibles avec les trajectoires financières soutenables** pour l'EPCI au regard des contraintes externes évoquées plus haut.
- **une volonté politique de tenir le cap des axes stratégiques du Projet de Territoire 2021-2026**.La ligne de conduite fixée permet de :
  - **Préserver au maximum le périmètre des services publics**,
  - **Soutenir un programme d'investissement cohérent** avec le PPI (estimé à 6.5M€)
  - **Limiter le délai de désendettement à 10 ans**,

Au global, les dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget administration générale s'établiront à 32 146 998 €. Le Plan pluriannuel d'investissement porté sur la section d'investissement à 6 775 000 €. Selon ce scénario l'excédent global de clôture est préservé à 5 114 000 € (1 312k€ en résultat de l'exercice en recul de 1 409k€)

Dans la section de fonctionnement, les enveloppes cibles pour les principaux chapitres de dépenses sont les suivants :

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Variation
Charges à caractère général	4 671 584 €	4 476 551 €	-4%
Charges de personnel	9 706 530 €	10 400 000 €	+ 7%
Charges de gestion courante	7 101 000 €	7 101 000 €	0%

Ainsi la section de fonctionnement progresse de 2% sur ces principaux chapitres. Cette trajectoire reste saine et conforme aux recommandations du Projet de loi de finances pour 2024[23].Le contexte reste inflationniste et certaines contraintes s'imposent aux collectivités territoriales. Par exemple la révision du taux d'encadrement dans les structures d'accueil de la petite enfance implique de choisir entre la préservation des places de crèche ou l'emploi de nouveaux agents sociaux.

[23] Progression des dépenses de 0,5 points en dessous de l'inflation

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Le chapitre charges à caractère général (011) a été défini pour caler au plus près de la réalité opérationnelle. **Ainsi la méthode retenue pour calculer l'enveloppe budgétaire du chapitre 011 est d'appliquer une progression de 3% sur une hypothèse de réalisation 2023 à 90%**

Les charges de personnel (012) sont limitées à 7% de progression. Pour mémoire le glissement vieillesse technicité (GVT) et la revalorisation du point d'indice font progresser mécaniquement de 5% la masse salariale. Une attention particulière sera posée sur le volet Ressources Humaines afin de garder un pilotage fin de la masse salariale dans un contexte d'incertitude.

Le chapitre charges de personnel (012) est en progression en 2024 sous trois effets cumulés :

- **Les mesures nationales** (modification des taux d'encadrement, revalorisation salariale des fonctionnaires).
- **Les mesures d'actions sociales** portées par l'agglomération (titres restaurant +200k€, la prévoyance santé + 80k€)
- **L'augmentation des effectifs**, du fait du développement des missions de REDON Agglomération (PLUi notamment).

Cette proposition budgétaire n'anticipe pas d'éventuelles réformes et/ou revalorisation à venir.
Le chapitre 012 progressent de manière importante depuis 2020, majoritairement sous l'effet des créations de poste. Ainsi entre 2020 et 2023 ce chapitre aura progressé de 15%, avec près de **33 postes créés depuis 2020**.

Nombre de postes créés sur REDON Agglomération (2020-2023) :

Directions	Nombre de postes
Direction des systèmes d'informations	5 postes
Direction économie	3 postes
Direction de l'aménagement	12 postes
Direction petite enfance santé autonomie	4 postes
Direction du patrimoine	3 postes
Direction des finances	2 postes
Direction générale	3 postes
Direction culture	1 poste
TOTAL	**33**

Enfin, le chapitre autres charges de gestion courante (65) restera stable.
La subvention d'équilibre vers les piscines est maintenue à son niveau de 2023. En effet si la charge de fluides (électricité et gaz) devraient sensiblement baisser, la décision de fermer les piscines au cours de l'année n'est pas reconduite sur 2024.
Ce chapitre porte également la subvention d'équilibre vers le budget annexe transports qui reste stable après la baisse de 2023 (-227 k€).

Enfin les subventions aux associations restent globalement au même niveau que l'année précédente pour les commissions thématiques. Une augmentation est prévue en environnement pour prendre en compte la **convention d'objectifs pluriannuelle conclue avec Energie Citoyenne en Pays de Vilaine** pour participer au financement de ses actions en faveur du Plan Climat Air Energie Territorial. En raison du déploiement des actions menées en faveur des mobilités (+378k€ inscrits à la préparation budgétaire 2024).

Le résultat de la section de fonctionnement se dégrade du fait de l'effet ciseau mentionné précédemment. Par voie de conséquence, la capacité d'autofinancement de la section d'investissement se dégrade également. C'est pour conserver un bon niveau d'investissement que l'EPCI tient une trajectoire ferme de non croissance des dépenses de fonctionnement.
Au niveau des recettes, comme pour l'ensemble des EPCI les leviers s'amoindrissent au fil des réformes fiscales menées par l'Etat.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

C.1.2 la section d'investissement

La section d'investissement est également concernée par l'absorption des budgets développement économique et théâtre en intégrant les déficits de ces budgets annexes à hauteur de 4 496k€. Notre excèdent s'en trouvera diminué.
La stratégie pluriannuelle relative au pilotage de l'investissement et à la gestion de la dette sera adaptée en temps réel avec l'objectif majeur d'être aux rendez-vous fixés pour la fin du mandat en mobilisant les différentes sources de financement à notre disposition.
La globalisation de la gestion en autorisation de programme / crédits de paiements en sera l'outil grâce à un pilotage plus fin.
Ainsi se déclineront trois grands types de programmes (récurrents, structurants, projets) répartis en huit politiques publiques (« super opérations ») :

- Ressources,
- Patrimoine,
- Numérique,
- Tourisme,
- Transitions,
- Foncier,
- Economie,
- Fonds de concours.

Les investissements consacrés à la politique publique service à la population sont également conséquents, comme les investissements sur les piscines, la réfection du conservatoire, l'achats de bennes à ordures ménagères, …

Le patrimoine de REDON Agglomération étant conséquent, le volume d'investissements récurrents sera élevé. L'enjeu du plan pluriannuel d'investissements est de réussir à combiner la poursuite du développement de REDON Agglomération par le portage de projets structurants tout en conservant un bon niveau de renouvellement du parc et la préservation des dispositifs de solidarité territoriale.
L'ensemble porte l'enveloppe annuelle cible à 6M€.

La composition des autorisations de programmes et crédits de paiements sera mise au vote du conseil communautaire lors de la session de vote du budget.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME/OPERATIONS					
Libellé de l'opération	**2024 - IB**	**2025**	**2026**	**2027**	**Total AP**
MULTI ACCUEILS	8 481,00	0,00	0,00	0,00	6 561 925,72
BASE NAUTIQUE LA CORDERIE	109 858,00	0,00	0,00	0,00	3 286 218,17
TRES HAUT DEBIT	995 000,00	0,00	0,00	0,00	7 754 285,22
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 1 ET 2	430 020,00	860 000,00	860 000,00	860 000,00	5 164 171,49
AMENAGEMENT DE LA ZONE PORTUAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	704 085,34
EQUIPEMENTS CRECHES	58 356,21	15 000,00	15 000,00	15 000,00	132 496,12
EQUIPEMENTS DIVERS	101 822,26	40 000,00	40 000,00	40 000,00	280 151,94
EQUIPEMENT CULTURELS	13 500,00	50 000,00	5 000,00	5 000,00	95 985,05
REHABILITATION MEDIATHEQUE	300 000,00				300 000,00
FLOTTE AUTO	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	75 000,00
ACCESSIBILITE DES BATIMENTS	53 880,00	0,00	0,00	0,00	53 880,00
PROGRAMME VOIRIE	751 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	3 011 123,41
OBSOLESCENCE DES POSTES INFORMATIQUES	38 600,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	309 313,54
REFECTION SIGNALETIQUE	95 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	238 594,48
ENTRETIEN DES BATIMENTS	285 392,37	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 384 917,54
REHABILITATION AERODROME	74 794,00	0,00	0,00	0,00	89 752,72
MS PIPRIAC	100 000,00				100 000,00
VICTOR HUGO	0,00	0,00	0,00	0,00	-
NUMERIQUE DIVERS	152 915,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	1 087 871,29
SECURITE NUMERIQUE	80 200,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	674 007,98
CONTRAT DE CANAL	80 000,00	50 000,00	20 000,00	0,00	230 864,00
REHABILITATION ENERGETIQUES	300 000,00	150 000,00	0,00	0,00	896 176,95
PRISE DE CAPITAL EN ENERGIES RENOUVELABLES	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	160 000,00
ACQUISITIONS FONCIERES A VOCATION ECONOMIQUE	403 226,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00	1 513 968,26
PLANIFICATION	625 000,00	290 000,00	190 000,00	160 000,00	1 655 749,70
CAMPUS 2025	500 000,00	250 000,00	250 000,00	1 000 000,00	2 500 000,00
PASS COMMERCE	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	859 955,18
TOURNEBRIDE	300 000,00	300 000,00	200 000,00	0,00	1 800 000,00
FONDS DE CONCOURS	1 000 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	3 985 233,93
AUTRES	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	800 000,00
TOTAL	7 232 044,84	4 365 000,00	3 940 000,00	4 440 000,00	

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

C.2 Le budget déchets

C.2.1 le fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Variation
Charges à caractère général	7 357 986 €	7 112 947 €	-3%
Charges de personnel	1 793 960 €	1 850 000 €	3%
Charges de gestion courante	36 720 €	33 080 €	-10%
	9 188 666 €	8 996 027 €	-2%

Le budget est confronté à la hausse des coûts liées à l'inflation, obligeant à trouver des sources d'économie.

Côté dépenses :
Le contexte de forte hausse de la plupart des coûts du service est la conséquence de plusieurs facteurs :

- **Augmentation de la TGAP** sur le traitement des ordures ménagères et du non-valorisable de déchèteries en valorisation énergétique et en stockage en centre d'enfouissement (+ 2€ / tonnes valorisée, + 7€/ tonnes enfouies)
- **Révisions des prix des marchés publics** pour l'année 2024 (de +3,5% à +5%)
- **Augmentation des prix pour l'électricité et l'eau.**
- **Prise en compte des amortissements**.

Certaines adaptations permettront d'atténuer les hausses de coûts.

- **Reprise du traitement des ordures ménagères résiduelles en unité de valorisation énergétique**. Bien que les travaux de l'UVE Valoreizh de Rennes ne sont pas terminés et ont pris beaucoup de retard, le prestataire Véolia s'est engagé à traiter environ 73% des tonnages de REDON Agglomération en valorisation énergétique. L'impact sur la TGAP est important et devrait permettre de réduire son coût d'environ 125 000 euros. La baisse continue des ordures ménagères, conséquence de la mise en place de la collecte en C0,5 et du tri des déchets alimentaires permet également de limiter la hausse des coûts (5900 t en 2023 à 5700 tonnes en 2024)
- La **limitation du nombre d'accès en déchèterie** (**limitation à 26 passages par an**, applicable à partir du 1er janvier 2024) permet également de limiter la hausse des coûts du marché de transport/ traitement. Son impact est estimé à 49 000€ et permet de proposer un budget équivalent à 2023 sur ce point malgré une révision de marché à +5%.
- **La prise en compte sur une année complète de la modification de la fréquence de collecte** des ordures ménagères permet également de réduire le budget maintenance véhicule de 40 000 euros. 2 véhicules vont être sortis du parc. Elle permet aussi de réduire la consommation d'essence de 60 000 euros. Ces économies sont à mettre en comparaison des pertes de recettes induites par cette nouvelle organisation qui est estimée à 350 000€ (diminution des levées supplémentaires).

Enfin, les dépenses de charges de gestion courante (chapitre 65) avaient été revus à la hausse en cours d'année (décision modificative) en raison d'un effet-rattrapage sur les créances irrécouvrables ou éteintes, comme rappelé plus haut.

Côté recettes :
Les ventes matières ont été prévues sur des hypothèses de prix de vente bas.
La simulation des soutiens CITEO a été réalisée sur la base des chiffres 2023. Ont été intégrées à cette simulation, les recettes perçues dans le cadre de la convention déchets abandonnés (115 000€) et la convention de traitement des papiers des associations (3000€). Pour les autres éco organismes, les simulations de recettes issues des soutiens sont également calculées sur le réalisé 2023.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Enfin, REDON Agglomération continuera à percevoir sur l'année 2024 l'aide de l'ADEME dans le cadre de la mise en place du tri à la source des biodéchets et notamment concernant la prise en charge du salaire du maitre-composteur.

Dans ce contexte, la revalorisation de la grille tarifaire de la redevance déchets (+12,7%) devrait permettre d'atténuer un contexte caractérisé par l'inflation des coûts et les baisses des prix de revente de matériaux.

C.2.2 L'investissement

En 2024, les projets de centre de transfert à Saint Nicolas de Redon et la création d'un bâtiment pour le service collecte se poursuivent. Des retards pris dans les phases APS et APD de la maitrise d'œuvre nous obligent à revoir l'étalement des montants à engager. 40% des montants de travaux sont à mobiliser en 2024. Les 60% restants seront utilisés en 2025 pour la fin des travaux.
Les autres investissements correspondent à des besoins récurrents : achats de bacs, renouvellement des colonnes aériennes, acquisition d'une benne à ordures ménagères (une benne par an, pour un montant estimé à 300 000 euros), mise en place de sites de compostage partagé et de collecte suite à la mise en place du tri à la source des déchets alimentaires.

Concernant les recettes, une subvention de l'ADEME pour la mise en place du tri à la source des bio-déchets (20 000 euros) est notamment prévue. Le plan pluriannuel du budget annexe gestion des déchets se décline comme suit :

C.3 les budgets eau et assainissement

C.3.1 Eau

Chapitre	BP 2023	BP2024	Variation
Charges à caractère général	464 601 €	416 760 €	-10%
Charges de personnel	80 600 €	85 590 €	6%
Charges de gestion courante	66 200 €	15 000 €	-77%
	611 401 €	517 350 €	-15%

Les dépenses de fonctionnement seront globalement stables. Le chapitre 65 est en baisse du fait d'une hausse contextuelle l'année dernière liée à un rattrapage d'écritures.
La section d'investissement de ce budget portera notamment sur les **travaux de reconstruction de l'usine de production d'eau potable du Paradet** à Redon et le schéma directeur de l'eau potable.
La réfection de la station du Paradet sera également passée sur ce budget pour la phase étude (200 000 €).

C.3.2 Assainissement

Chapitre	BP 2023	BP2024	Variation
Charges à caractère général	2 905 475 €	2 899 180 €	0%
Charges de personnel	632 520 €	632 580 €	0%
Charges de gestion courante	31 720 €	30 900 €	-3%
	3 569 715 €	3 562 660 €	0%

Sur 2024, les frais de concession sont estimés à 2 130 000 euros (sur le chapitre 011), en augmentation de 21 000 euros suite à l'entrée de Massérac, Avessac et Fégréac dans la concession, au 1er juillet 2023.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

La section d'investissement intègre les **travaux de renouvellement de réseau** (3 550 000 euros), des travaux de **réhabilitation de stations d'épuration** (1 510 000 euros), mais aussi diverses études dont l'exécution se poursuit en 2024 : **schéma directeur d'assainissement** (240 000 euros prévus en 2024), étude pour la réhabilitation de la station d'épuration de Callac-Guémené-Penfao (70 000 euros prévus en 2024), diverses études pour la réhabilitation de stations d'épuration.

C.4 Les autres budgets (Piscines Port Lotissements) :

C.4.1 Les Piscines

Chapitre	BP 2023	BP2024	Variation
Charges à caractère général	1 095 211 €	1 105 295 €	1%
Charges de personnel	1 095 290 €	1 084 000 €	-1%
Charges de gestion courante	15 600 €	5 192 €	-67%
	2 206 101 €	2 194 487 €	-1%

Concernant le chapitre Charges de gestion courante, 12 000 euros avaient été fléchés au budget pour les créances éteintes ou admises en-non-valeur, qui se sont avérées plus faibles que prévu suite aux éléments fournis par le SGC (montant total inférieur à 1000 euros).
Suite à des études de faisabilité, des travaux de rénovation de la piscine de Redon seront à prévoir sur plusieurs années, qui permettront une meilleure efficience énergétique.
REDON Agglomération met en place les solutions pour renforcer son plan de sobriété énergétique tout en prenant en compte les aspects sociaux et économiques.

Sur la section d'investissement ce budget est excédentaire sous l'effet de l'amortissement des bâtiments (1,6 million d'euros en 2022). L'investissement pourra servir à des études et des travaux ayant vocation à améliorer la qualité environnementale des bâtiments qui sont sur ce budget (notamment la piscine de Redon et de Guémené-Penfao) et la qualité du service rendu.

C.4.2 Les parcs d'activités

Les **aménagements du parc d'activités de la vallée du couchant sur Pipriac** formeront les principaux mouvements financiers. Des fouilles archéologiques se sont déroulées sur 2022 pour un montant de 400k€ HT. Elles ont mis à jour une citée gallo-romaine qui n'empêche pas la poursuite des travaux.
Ainsi l'aménagement de ce parc se poursuivra sur 2024 pour un montant total de 1.8 million d'euros et une commercialisation rapide attendue ensuite puisque nous constatons un taux de réservation de plus de 50%.

C.4.3 Les transports

Chapitre	BP 2023	BP2024	Variation
Charges à caractère général	5 416 311 €	5 788 233 €	7%
Charges de personnel	362 870 €	376 977 €	4%
Charges de gestion courante	4 550 €	42 850 €	842%
	5 783 731 €	6 208 060 €	7%

Sur ce budget la section de fonctionnement progresse de manière importante (+423k€) en lien avec le nouveau développement de la compétence mobilités (mobilités douces et alternatives) et avec un projet de gestion de la billettique des transports scolaires évalué à 41 000 euros (chapitre Charges de gestion courantes- 65).

Une nouvelle ligne transport inter urbain entre Plélan-Le-Grand, Guer, La Gacilly, Redon sera développée en 2024 avec une contribution de REDON Agglomération de 130k€ pour un coût global de 1 123k€.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

II/ La Prospective

L'inflation ralentit en 2024 (+2,6%), la croissance repart (+1.4%) et les taux d'intérêts se stabilisent (4.20% sur 20 ans en moyenne).

Après la crise géopolitique de 2022 (l'invasion de l'Ukraine par la Russie) qui a eu des répercussions socio-économiques mondiales, 2024 marque un atterrissage permettant d'envisager la prospective avec plus de stabilité.

L'analyse pluriannuelle reste indispensable au pilotage de notre organisation.

Ainsi REDON Agglomération porte une vision à long terme de son organisation pour garantir le niveau de service public rendu sur le territoire tout en conservant un bon niveau d'investissement.
Dans la poursuite des efforts réalisés en 2023, l'Agglomération continue la baisse de ses charges réelles de fonctionnement éviter l'effet ciseau.
Les choix politiques, débattus à l'aune de ce contexte, se traduiront par un projet d'administration.
C'est ainsi qu'est mené l'exercice de prospective 2024-2029 en intégrant notamment :

- **Evolution des dotations limitées à +1%**
- **Plan pluriannuel de pilotage des charges**.

Un scénario prévoit un délai de désendettement d'environ 10 ans et avec une baisse des charges de fonctionnement de 200k€.

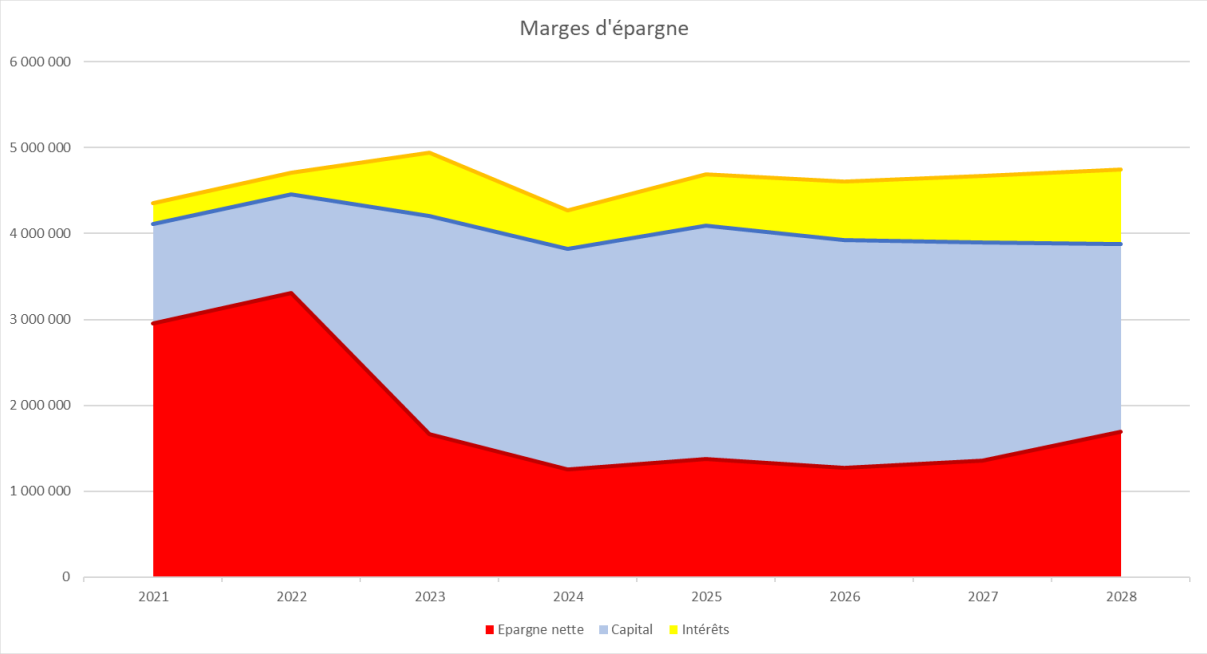

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

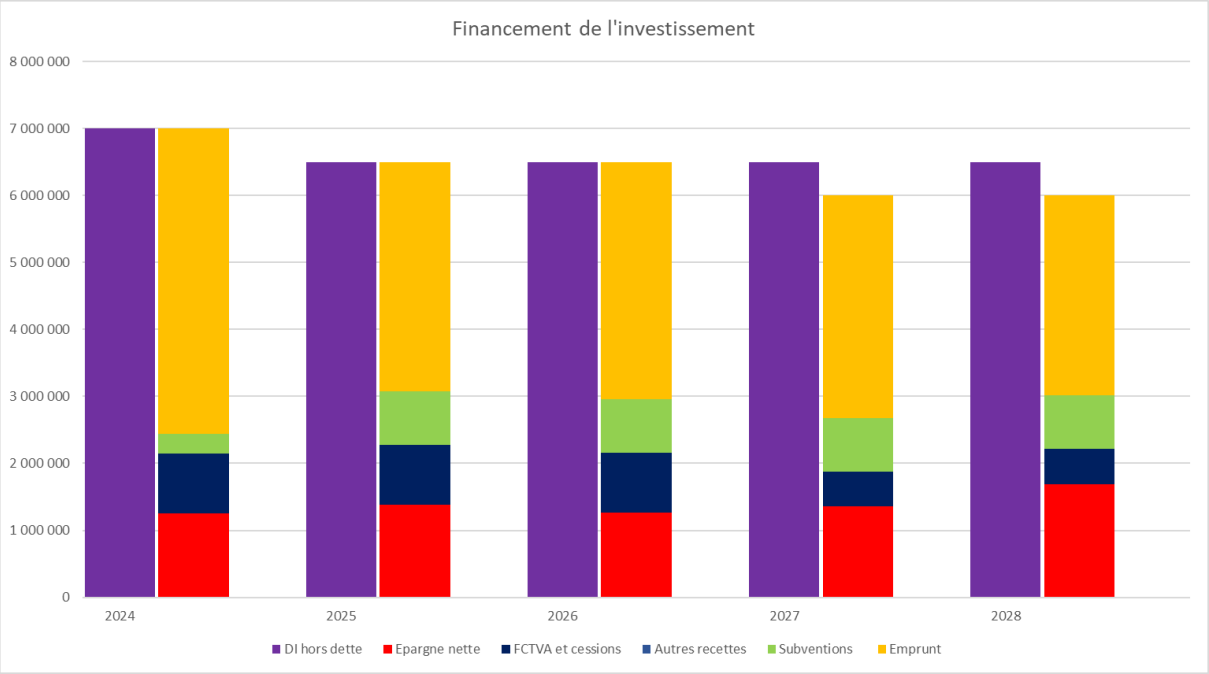

Pour réussir cet exercice, REDON Agglomération devra contenir ses charges de fonctionnement et intégrer les investissements obligatoires à venir.

A/ Les charges de fonctionnement

A.1 Les charges à caractère général – Chapitre 011 :

Dans cette hypothèse de prospective, les charges sont calculées sur la base du budget réalisé n-1 permettant de mieux calquer la réalité opérationnelle.

A.2 Les charges de personnel – Chapitre 012 :

Dans le cadre de sa stratégie, REDON Agglomération a déployé de nombreuses compétences au service des habitants qui appellent une structure de ressources humaines adaptée.
L'hypothèse de prospective financière, présentée plus haut, intègre une hausse de 7% en 2024 puis une stabilisation en 2025 et suivants.

A.3 Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65 :

Dans cette hypothèse le chapitre 65 – autre charges de gestion courante - reste stable avec un effort particulier proposé sur le volet association hors enveloppes sectorielles.

B/ L'investissement

REDON Agglomération a un patrimoine conséquent qui implique un niveau **d'investissement récurrent estimé à 3,5 millions d'euros annuels.**
Au-delà de ces investissements récurrents, l'agglomération portera dans les années à venir plusieurs projets d'envergure notamment les réhabilitations de plusieurs bâtiments comme par exemple la médiathèque ….

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

REDON Agglomération est également inscrit dans **plusieurs projets structurants comme la modernisation du centre hospitalier**, l'accompagnement du **projets CAMPUS 2030,** l'accompagnement du **projet de résidence étudiante** et la révision du **schéma de cohérence territoriale, l'élaboration du PLUi**

Enfin, le pacte fiscal et financier adopté en juin 2022 pose le cadre d'une solidarité financière entre l'agglomération et les communes, ce cadre pourrait être amené à évoluer afin de prendre en comptes quelques projets structurants pour le territoire.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

ANNEXES

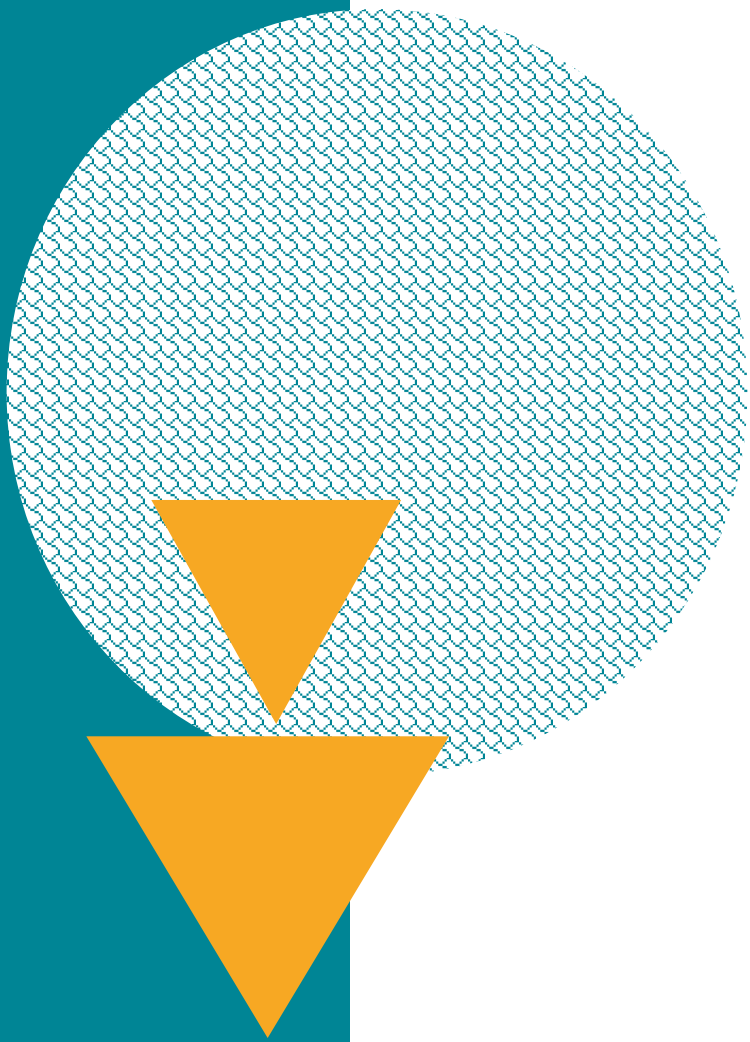

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Sigles et abréviations

CFE : Cotisation foncière des entreprises

CIF : Coefficient d'intégration fiscal

CRTE : Contrat de relance et transition écologique

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

DGF : Dotation générale de fonctionnement

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

EF : Effort Fiscal

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FPIC : Fonds de péréquation intercommunal

GeMaPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

LEADER : Liaison entre action de développement de l'économie rurale

LPFP : Loi de programmation des finances publiques

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PIB : Produit intérieur brut

PLF : Projet de lois de finances

RESF : Rapport économique social et financier

ROB : Rapport d'orientation budgétaire

SDAGE : Syndicat directeur d'aménagement de gestion des eaux

SGC : Service de gestion comptable

SPIC : Service public industriel et commercial

SPANC : Service public d'assainissement non collectif

TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE

Population totale INSEE 2021

	2013	2019	2020	2021	Variation
Allaire	3727	4014	4008	3999	0%
Avessac	2595	2513	2500	2514	1%
Bains-sur-Oust	3512	3665	3662	3667	0%
Béganne	1405	1422	1416	1445	2%
Bruc-sur-Aff	874	885	878	876	0%
Conquereuil	1087	1123	1111	1104	-1%
Fégréac	2402	2410	2362	2341	-1%
Guémené-Penfao	5375	5315	5322	5346	0%
La Chapelle-de-Brain	988	1004	1036	1078	4%
Langon	1474	1410	1397	1385	-1%
Les Fougerêts	981	986	982	982	0%
Lieuron	798	792	806	812	1%
Masserac	716	705	694	685	-1%
Peillac	1905	1897	1889	1894	0%
Pierric	996	1007	1011	1019	1%
Pipriac	3725	3889	3923	3947	1%
Plessé	5194	5371	5370	5361	0%
Redon	10044	10032	10060	10054	0%
Renac	1008	1056	1063	1059	0%
Rieux	2897	2939	2936	2925	0%
Sainte-Marie	2366	2330	2338	2331	0%
Saint-Ganton	417	437	435	430	-1%
Saint-Gorgon	363	397	403	419	4%
Saint-Jacut-les-Pins	1839	1830	1825	1816	0%
Saint-Jean-la-Poterie	1567	1528	1512	1501	-1%
Saint-Just	1110	1078	1091	1109	2%
Saint-Nicolas-de-Redon	3214	3311	3346	3343	0%
Saint-Perreux	1248	1115	1108	1107	0%
Saint-Vincent-sur-Oust	1456	1605	1626	1661	2%
Sixt-sur-Aff	2144	2178	2188	2208	1%
Théhillac	579	609	613	618	1%
REDON Agglomération	68006	68853	68911	69036	0%

Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 035-243500741-20240219-CC_2024_17-DE
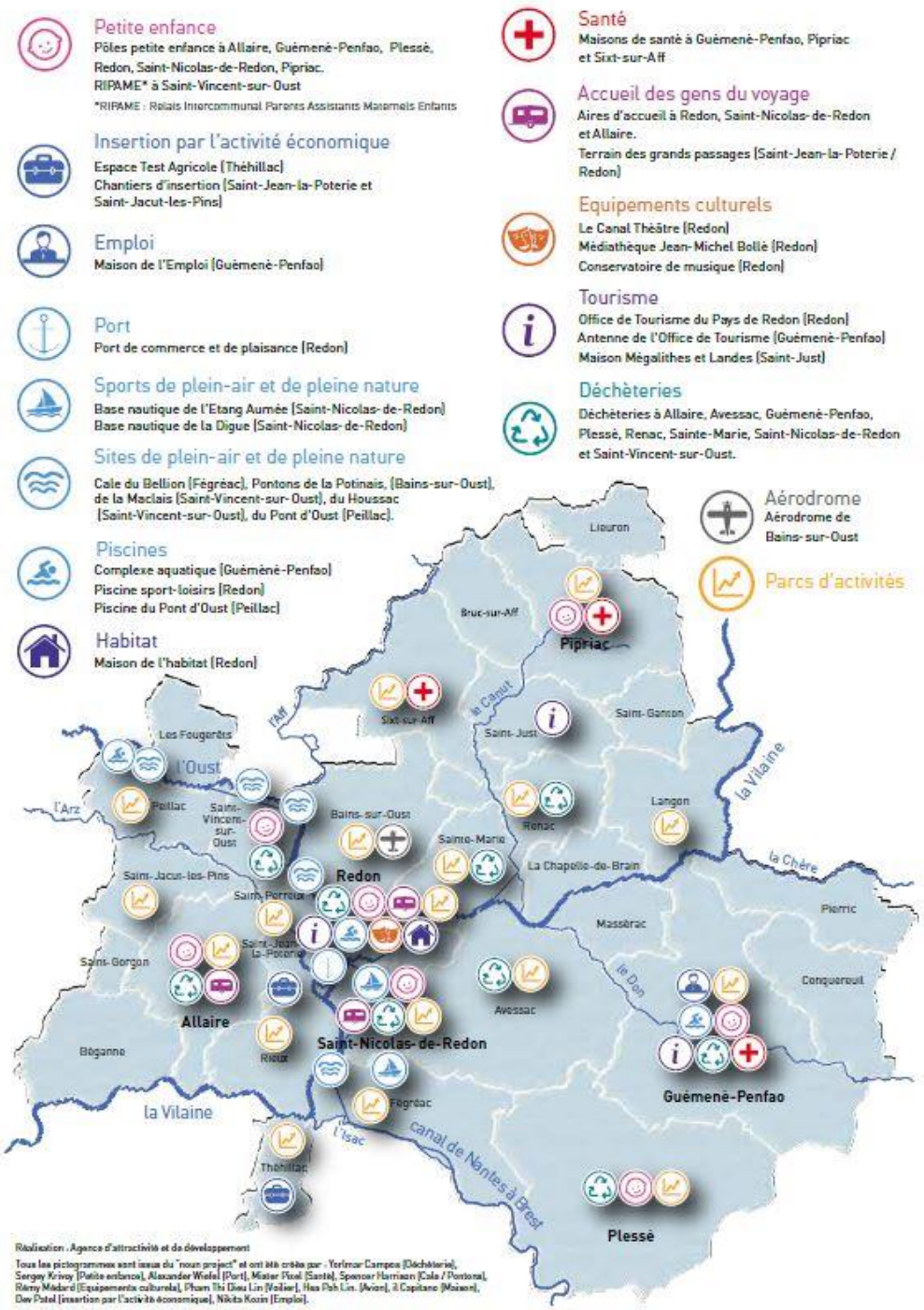
Les équipements communautaires